

**CONGRES NATIONAL
DE L'ANACR
BRIVE-LA-GAILLARDE
10-11-12 OCTOBRE 2014**

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDE DANS LA CLANDESTINITE EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1273 à 1274 - OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2013

OYONNAX, 11-11-1943 : «LES VAINQUEURS DE DEMAIN A CEUX DE 14-18»



Le défilé des maquis à Oyonnax le 11 novembre 1943 est passé à la postérité grâce au reportage photographique d'André Jacquelin et au film tourné par Raymond Jaboulay, qui parvinrent jusqu'à Londres et même New-York...

En ce début novembre 1943, Oyonnax est une petite ville de l'Ain d'une douzaine de milliers d'habitants et ayant accueilli des réfugiés depuis le début de la Guerre, située à une vingtaine de km de la sous-préfecture Nantua et à une cinquantaine de km de la préfecture Bourg-en-Bresse.

La ville, en zone montagneuse, accessible par une route difficile, n'a pas de garnison allemande : elle va être choisie par le colonel Henri Romans-Petit, chef des maquis de l'Ain et du Haut-Jura, pour y organiser, le 11 novembre 1943, une manifestation patriotique dont le retentissement sera national et qui sera même connue hors de France.

Henri Romans-Petit va rassembler plus de 250 maquisards venant des camps de Morez et Carlier, équipés de tenues uniformisées (chaussures de montagne, blousons de cuir noir, chèche autour du cou et béret basque), les officiers portant des tenues de l'Armée française, embarqués dans 14 camions bâchés vers Oyonnax le matin du 11 novembre, précédés par de petits détachements qui ont neutralisé le commissariat, occupé le poste, la mairie, la caserne des pompiers, le central téléphonique avec l'extérieur, pris le contrôle des différentes voies d'accès à la ville.

En colonne par trois, le colonel Romans-Petit en uniforme bleu foncé d'officier aviateur et son état-major précédant le drapeau français et sa garde en gants blancs, les maquisards vont faire leur entrée dans la ville

sous les acclamations de la population, et se diriger vers le Monument aux Morts où le Colonel Romans-Petit dépose une gerbe en forme de Croix de Lorraine portant l'inscription devenue célèbre : «*Les vainqueurs de demain à ceux de 14-18*». Après la sonnerie aux morts et la minute de silence, une vibrante *Marseillaise*, à laquelle s'associe la population, fera venir à tous les larmes.

Puis, ce sera le départ en bon ordre, en chantant la «*Marseillaise*» et «*Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine*» : les maquisards ont fait, à la barbe des autorités pétainistes et des occupants, la démonstration qu'ils n'étaient pas des «terroristes» mais une partie de l'armée de la libération.

L'événement sera en premier lieu local, national, mais la presse clandestine - *Franc-Tireur* - s'en fera l'écho, un faux «*Nouvelliste*» le popularisera, la B.B.C. l'annoncera, le général de Gaulle enverra ses félicitations.

L'on apprendra peu après que des défilés plus modestes ont aussi eu lieu en Haute-Savoie, à Thorens et à Saint-Jeoire, que des gerbes portant la même inscription ont été déposées dans l'Ain devant d'autres monuments aux morts à Nantua, Belley, Seyssel, Saint-Rambert-en-Bugey, Hauteville, Meximieux ; qu'en Isère, à Villard-de-Lans, une gerbe été déposée au monument aux Morts, qu'à Bourg d'Oisans, une banderole affichant «*Français, tu fus vainqueur*» a été accrochée dans la rue principale...

REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ANACR



Le Conseil National de l'ANACR s'est réuni à Paris le 20 novembre 2013. Les travaux, suivis par près d'une centaine de participants, ont été marqués par l'expression d'une profonde satisfaction d'avoir vu enfin en cette année 2013, après des années de lutte, l'instauration officielle de la «Journée Nationale de la Résistance». S'est aussi exprimée une vive préoccupation quant à la progression partout en Europe et en France de l'extrême-droite. (Voir page 21)

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Le 27 Mai - Communiqué
- P. 3 : Editorial
- P. 4-5 : Héros de la Résistance
- P. 6-7 : Maquis d'Ile-de-France
- P. 8 : Le mouvement «Lorraine»
- P. 9 : Monument à la Résistance
- P. 10-15 : Le Dossier : Du Comité National Français au CFLN
- P. 16-17 : La Résistance à Monaco
- P. 18 : La bête immonde
- P. 19 : Transmission de la Mémoire
- P. 20 : La vie de l'Association
- P. 21-22 : Nos deuils
- P. 23 : Avis de Recherche
- P. 24 : Les livres

JOURNEE NATIONALE DE LA RESISTANCE, LE 27 MAI

Le 19 juillet 2013, au terme de près de 25 ans d'action pour son obtention menée par l'ANACR, rejointe par d'autres Associations du Monde Combattant et appuyée par l'UFAC, action marquée par l'enracinement avec l'appui de leurs élus de la date du 27 mai dans le calendrier mémoriel de milliers de collectivités locales, départementales et régionales, M. le Président de la République a promulgué le 19 juillet, après son vote à l'unanimité par les deux Assemblées, la Loi instaurant la «Journée Nationale de la Résistance», le 27 mai.

Cette année 2013, les cérémonies du 27 mai ont été plus nombreuses et avec une participation plus importante, avec dans de nombreux endroits, une présence des autorités officielles civiles et militaires (Préfet, sous-préfet, D.m.d., directeur de l'ONAC...). Nous en avons déjà évoqué dans nos numéros précédents, nous ferons de même dans le prochain.

CORREZE

C'est avec une douzaine de jours d'avance que la création du CNR a été commémorée à **SAINT-MEXANT**, la place de la Mairie portant désormais le nom de «Place du 27 mai 1943», son inauguration, par le dévoilement par deux anciens de la commune, Jean Aujol et René Bordas, de la plaque apposée sur le mur de la mairie ayant eu lieu en présence du Conseil municipal avec à sa tête le maire, Jean-Marie Freysseline, du comité de l'ANACR, des porte-drapeaux d'associations et d'une assistance de plus d'une centaine de personnes.

Armand Boucheteil ayant remercié le maire et son Conseil municipal pour avoir permis cette appellation, Bernard Delaunay, coprésident départemental de l'ANACR et membre du bureau national, rappela l'historique de la création du CNR, un événement de portée considérable qui permet, par la publication de son «Programme» de dessiner les contours d'une France renouée après La libération, soulignant la nécessaire transmission des valeurs portées par le CNR aux jeunes générations.

Le maire dit sa grande fierté que la Place de la Mairie porte ce nom : elle signifie, «souvenez-vous». Et il rappela le devoir de mémoire envers ceux qui sont morts pour que nous vivions libres, disant : «nous sommes tous des héritiers de Jean Moulin...». Le 19 mai eut lieu à Saint-Mexant, la remise de la médaille des «Justes parmi les nations», à deux familles.

LANDES

Le 27 mai dernier, le comité de **TARNOS-SEIGNANX** de l'ANACR a organisé, en présence des maires du Boucau et de Tarnos une cérémonie commémorative des 70 ans de la création du

CNR au mémorial des Martyrs de la Résistance et de la Déportation de Boucau-Tarnos. Jean Miremont, président du comité ANACR, rappela le vote à la quasi-unanimité par le Sénat en faveur de l'instauration du 27 mai comme Journée nationale de la Résistance. Le 21 mai, l'ANACR 40 a déposé à la préfecture des Landes une pétition avec 576 signatures réclamant la reconnaissance du 27 mai comme Journée nationale de la Résistance. Jean-Marc Lespade, maire de Tarnos, et René Desquerre, président de l'ANACR 40, ont rappelé les valeurs du programme du CNR.

ALLIER

Le comité ANACR de Meillard-Le-Montet a commémoré le lundi 27 mai au **THEIL** la création du CNR. Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, et le recueillement à la mémoire des victimes du nazisme, Daniel Levieux, président du comité local de l'ANACR et vice-président du comité départemental, a rappelé les conditions dans lesquelles les mouvements, partis et syndicats de la Résistance Intérieure s'étaient réunis sous la direction de Jean Moulin le 27 mai 1943. Les grands objectifs du programme du CNR ont aussi été rappelés comme autant de conquêtes à défendre. Aux côtés de Rachel Boudignon, maire du Theil, Marie-Françoise Lacarin, conseillère générale du canton, souligna l'importance du rassemblement sur les valeurs de la Résistance et la nécessité de la vigilance. Beaucoup rejoignirent ensuite la cérémonie de **SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE** où, devant une assistance nombreuse – dont des jeunes – et en présence des autorités civiles et militaires, de 17 porte-drapeaux d'Associations du Monde Combattant, la jeune Maeva a lu le message national de l'ANACR.

Communiqué

SE SOUVENIR DU PASSÉ POUR NE PAS RISQUER DE LE REVIVRE

Il y a bientôt 80 ans, le 6 février 1934, dans une France en profonde crise économique, sociale, politique et morale, les ligues factieuses tentaient de prendre d'assaut le Palais-Bourbon, et une presse d'extrême-droite – parfois relayée par des politiciens de droite – suscitait et attisait une hostilité contre les institutions démocratiques de la République, baptisée «la gueuse», s'en prenait aux hommes politiques républicains, aux Juifs auxquels une campagne antisémite haineuse attribuait tous les maux, aux immigrés souvent qualifiés de «métèques», accusés de propager des maladies, d'être des délinquants voire des criminels en puissance, de prendre le travail des Français et de «manger leur pain»... On sait ce à quoi ces discours et invectives ont conduit dans notre pays quelques années plus tard...

Dans un contexte historique certes différent, mais dans lequel s'accumulent les déceptions d'espérances, les frustrations collectives, les précarisations de la vie, les exclusions de toutes sortes, certains n'hésitent pas à renouer aujourd'hui avec les discours liberticides, xénophobes et racistes d'hier, stigmatisant les Roms, les Arabes, les Africains, les immigrés en général, les minorités religieuses ou sexuelles, à s'en prendre aux symboles de la République que sont les édifices et biens publics, aux élus, à un membre du gouvernement pour la couleur de sa peau et au Chef de l'Etat, alors même qu'il rend hommage, au nom de la Nation, le 11 novembre, à Paris et à Oyonnax, à ceux qui sont tombés lors de la 1^{re} Guerre mondiale, à celles et ceux qui se sont levés contre l'occupant nazi et ses complices pour libérer la France et y rétablir les libertés démocratiques. C'est là une atmosphère délétère particulièrement dangereuse et qui appelle à une vigilance sans concessions, qui nécessite de s'opposer à toutes les résurgences contemporaines d'idéologies dont l'Histoire a dramatiquement concrétisé l'aboutissement criminel que potentiellement elles portaient, de dénoncer toutes complaisances et compromissions avec elles.

La «bête immonde» du racisme et du fascisme est hélas encore vivante, la terrasser avant qu'elle ne puisse féroce ment mordre à nouveau est une nécessité. En passant aux générations contemporaines la mémoire de ce que furent les crimes du fascisme, avant qu'il accède au pouvoir et après qu'il y fut, et celle de la lutte que menèrent pour s'y opposer les antifascistes et Résistants de notre pays, notre Association entend par là-même prendre toute sa part à ce combat démocratique.

Le 26 novembre 2013
L'ANACR

LA MEMOIRE, UN DEVOIR ET UN BESOIN

DANS NOTRE AGENDA

30-31 MAI ET 1^{er} JUIN 2014
11^E STAGE NATIONAL
DE L'ANACR

Comme chaque année, le Stage National de formation de l'ANACR se déroulera lors du week-end de l'Ascension, du vendredi 30 mai à 10h30 au dimanche 1^{er} juin 12h00 dans le cadre adapté de «l'Auberge de Saint-Denis», offrant salle de conférences et hébergement.

Au Programme prévisionnel : L'histoire de l'ANACR, l'historique de la Journée Nationale de la Résistance, la Fédération Internationale des Résistants, l'année 1944, le Front National, les musées de la Résistance, avec la visite du Musée de la Résistance Nationale de Champigny, le Centre Delestraint-Fabien. Parmi les intervenants : Louis Cortot, Jérémie Libot, Guy Krivopisko, Jacques Varin...

Inscriptions par l'intermédiaire des comités départementaux de l'ANACR ou en contactant le siège national :

ANACR (Stage national),
79 rue Saint-Blaise, 75020-Paris
Tél. : 01 44 64 80 60
E-mail : anacresistance@wanadoo.fr

L'Année 2013 aura été celle du 70^e anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance le 27 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin. A l'instar des Présidents François Mitterrand en 1993, pour le 50^e anniversaire, et Jacques Chirac en 2003, pour le 60^e anniversaire, le Président François Hollande a tenu à donner un relief particulier à cette commémoration décennale, y associant symboliquement les élèves du Lycée Buffon de Paris en allant accompagné de plusieurs Résistants éminents à leur rencontre dans leur établissement, où cinq de leurs condisciples d'alors donnèrent en 1943 leur vie pour la liberté.

Mais cette année anniversaire décennale 2013 n'aura pas été qu'une répétition plus soutenue mais restant ponctuelle de l'hommage qu'avec d'autres associations et avec l'UFAC, avec nombre de municipalités et collectivités locales et régionales, notre Association, l'ANACR, rend chaque année le 27 mai à Jean Moulin, au CNR, et aux Résistantes et aux Résistants, dont nombre tombèrent dans les combats pour redonner à la France son indépendance, y restaurer la démocratie et abattre le fascisme et le nazisme.

En effet, depuis les votes unanimes du 28 mars au Sénat et du 9 juillet à l'Assemblée nationale, la date du 27 mai est – après la promulgation le 19 juillet par le Président de la République de la loi l'instaurant – devenue la «Journée Nationale de la Résistance». Désormais, chaque année, dans tous les départements de France, conformément aux dispositions de la loi, une commémoration officielle devra avoir lieu et les enseignants des établissements du secondaire seront invités ce jour-là à parler à leurs élèves de la Résistance, de ses combats, de ses valeurs, de ce contre quoi ils luttèrent, le fascisme.

Rendre hommage devant les monuments aux Morts, à la Résistance et à la Déportation à celles et ceux qui firent, par leur engagement volontaire dans la Résistance, le sacrifice de leur vie durant cette période tragique de l'histoire de notre pays, à celles et ceux de leurs camarades de combat disparus depuis, ainsi qu'à celles et ceux toujours présents parmi nous, est un **devoir** qu'il importe de pérenniser. Et il faudra être attentif à ce qu'il soit rempli dans l'espace public – en y associant la population et les Associations – dans le plus grand nombre possible de localités, en premier lieu les préfectures, sous-préfectures et grandes villes, mais aussi au-delà.

Mais, tout aussi important est de répondre au **besoin** de mémoire de notre société, en premier lieu des jeunes générations mais pas que d'elles car, les décennies s'ajoutant aux décennies, s'éclaircissent non seulement les rangs de celles et ceux qui s'engagèrent dans la Résistance, dans les Français Libres et l'Armée française reconstituée à la Libération mais aussi de ceux qui, même enfants, ont simplement connu la période de l'Occupation et de la Libération. La mémoire directe s'estompe. Celle des combats de la Résistance mais aussi celle de ce qu'ont été dans leur réalité concrète le fascisme et le nazisme, leur marche et accession au pouvoir, la monstruosité des crimes qu'ils commirent quand ils y furent, de ce qu'ont été dans notre pays occupé les complicités qu'ils trouvèrent.

Cette méconnaissance de ce passé qui s'est peu à peu installée, et qui n'est pas propre à la France, est, avec la grave crise économique, sociale, morale et des institutions politiques, sans nul doute un des facteurs majeurs de la résurgence que l'on ne peut que constater dans toute l'Europe, du Nord au sud, de l'Est à l'Ouest des idéologies ultranationalistes, xénophobes, racistes, et antidémocratiques, qui diffusent hélas au-delà des clones contemporains des formations fascistes d'il y a trois quarts de siècle, et leur audience grandissante.

La loi instaurant la Journée Nationale de la Résistance a fort justement invité les enseignants à s'investir dans cette transmission des valeurs de la Résistance, du sens profond de son combat patriotique, démocratique, antifasciste. Mais cette transmission, des plus utiles, nécessaire, indispensable, ne saurait être confinée dans le seul cadre scolaire. Par des conférences, expositions, festivals du film sur la Résistance, parcours de mémoire, publications, elle doit s'adresser à l'ensemble de la population pour combattre en sein, par la diffusion d'une connaissance authentique de la réalité historique, «la bête immonde» toujours menaçante.

Louis CORTOT
Compagnon de la Libération

L'EMPLOYEE : HENRIETTE SCHMIDT...



Manifestation à Paris lors du Front Populaire : de g. à d., Danielle Casanova (morte à Auschwitz), Victor Michaut (déporté à Dachau), Maurice Choury, qui sera l'un des dirigeants de l'insurrection corse, Raymond Latarget, qui sera l'un des dirigeants du Parti communiste clandestin en zone sud, et Henriette Schmidt. Deux photos (D.R.) d'Henriette Schmidt, extraites du registre des déportés du camp d'Auschwitz.

Henriette Schmidt est née le 2 octobre 1912 dans une famille ouvrière à Essert, alors petite cité d'un millier d'habitants du territoire de Belfort.

Après des études secondaires au cours complémentaire de Belfort et l'obtention du brevet élémentaire, elle entre comme employée à la recette municipale.

Fille d'un militant communiste, elle rejoint elle-même les Jeunesses communistes (J.C.), dont elle devient la secrétaire pour la région de Belfort, et sera particulièrement active lors du mouvement de grèves de janvier 1930 à Belfort. Elle se maria le 26 novembre 1932 avec Lucien Carré, responsable régional des J.C. en Franche-Comté, et membre de leur Comité central national.

Cette même année 1932, Henriette Carré (Schmidt) quitte Belfort pour Paris. En 1935, elle est envoyée par la Direction nationale des J.C. pour deux ans à Moscou pour y suivre les cours de l'Ecole léniniste internationale (E.L.I.).¹ Lors de ce séjour à Moscou, elle y rencontre parmi les Français présents à l'E.L.I. André Heussler, avec lequel elle noue une relation amoureuse profonde.

De retour en France, elle va être en mars 1936 élue au Comité central de la Fédération des Jeunesses Communistes de France lors de son 8^e congrès tenu à Marseille.

Et, le 26 décembre 1936, lors du 1^{er} congrès de la nouvelle «Union des Jeunes Filles de France» (UJFF), organisation affiliée aux Jeunesses communistes née de l'engagement d'un nombre important de jeunes filles dans les grèves, l'aide à l'Espagne républicaine, le mouvement social, Henriette Carré (Schmidt) est élue à sa direction et se voit confiée l'administration du journal «Jeunes Filles de France». En mai 1939, elle est élue secrétaire nationale

de l'UJFF, aux côtés de Danielle Casanova, Claudine Chomat, Marie-Claude Vaillant-Couturier et Jeannette Veermersch.²

Le 25 août suivant, ayant divorcé de Lucien Carré³, elle épouse André Heussler⁴, qui avait été du 2 décembre 1936 au 7 mars 1937 commissaire politique de la 14^e Brigade internationale, aux côtés des Républicains espagnols. A peine plus d'une semaine plus tard, le 3 septembre 1939, la France entrait en guerre avec l'Allemagne qui venait d'attaquer la Pologne, et, pour avoir approuvé la signature du «Pacte germano-soviétique de non-agression»⁵, le Parti communiste français était dissous le 26 septembre.

LA LUTTE CLANDESTINE

Comme nombre de dirigeants de la Jeunesse communiste - non mobilisés parce que trop jeunes ou parce que jeunes filles, et non touchés par les arrestations et internements administratifs ayant frappé les responsables connus - Henriette Schmidt va être associée dès l'automne 1939 à la réorganisation clan-

² Dans la clandestinité, Danielle Casanova fera partie du noyau de direction du Parti communiste en Région parisienne, elle sera arrêtée le 15 février 1942, Claudine Chomat assurera des liaisons clandestines puis s'investira dans la mise en place des comités féminins qui conduiront à la fondation de l'Union des Femmes Françaises, Marie-Claude Vaillant-Couturier, veuve de Paul Vaillant-Couturier, devint compagne de Roger Ginsburger (Pierre Villon) et sera arrêtée le 9 février 1942. Jeannette Veermersch, devenue la compagne du secrétaire général du Parti Communiste, Maurice Thorez, résidera avec lui en URSS jusqu'en 1944.

³ Né en 1910, Résistant, arrêté, il mourut en déportation le 12 avril 1945 au camp de Dora.

⁴ André Heussler, né en 1909, élu membre suppléant du comité central du Parti communiste en décembre 1937. Il aurait été arrêté pendant l'Occupation, et fut suspecté d'avoir obtenu sa libération en ayant parlé ; ce qui aurait conduit à l'arrestation du trésorier clandestin du Parti communiste. Il fut abattu le 12 août 1942. Jusqu'à son dernier souffle, Henriette Schmidt refusera de croire à la culpabilité de son mari.

⁵ Les clauses secrètes du Pacte - prévoyant notamment le partage de la Pologne entre l'Allemagne et l'URSS - n'étaient alors pas connues.

⁶ Arrêté par la Gestapo le 28 février 1942, il sera fusillé au Mont-Valérien le 30 mai suivant.

destine de l'appareil du Parti et des Jeunesses communistes.

La défaite de juin 1940 consommée et la zone nord occupée, elle va, sous le pseudonyme de «Pauline Courtot» et aux côtés d'Arthur Dallidet⁶, qu'elle avait connu à l'E.L.I. de Moscou en 1935-1936 et qui est de facto secrétaire à l'organisation du Parti communiste clandestin, être chargée de trouver des «planques» et de réinsérer dans la structure communiste clandestine les militants démobilisés, de retour de captivité ou évadés ; tel Fernand Grenier, évadé le 18 juin du camp de Châteaubriant et à qui elle fournit faux papiers et consignes.

Le 4 octobre 1941, elle tombe dans une souricière tendue par la police dans son ancien appartement alors qu'elle venait y récupérer du linge.

D'abord emprisonnée à la prison de la Petite Roquette à Paris, Henriette Schmidt est transférée un an plus tard, le 5 octobre 1942, au Fort de Romainville, camp d'internement sous contrôle de l'administration militaire allemande. Elle y restera jusqu'au 22 janvier 1943, date à laquelle elle est transférée au camp de Royallieu-Compiègne.

Le 24 janvier au matin, elle est conduite avec 229 autres Résistantes à la gare de marchandises de Compiègne, et monte dans un des quatre wagons de femmes qui sont accrochés derrière ceux qui déportent en Allemagne 1 450 hommes.

A Halle, le train se coupe en deux : les hommes sont dirigés vers le camp de Sachsenhausen, et les femmes - parmi lesquelles Danielle Casanova, Charlotte Delbo, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Maïe Politzer, Hélène Solomon... - vers Auschwitz-Birkenau⁷, où elles arrivent le 26 janvier au soir. Extraites des wagons le lendemain matin, elles entrent en chantant *la Marseillaise* dans le camp, où Henriette Schmidt est enregistrée sous le matricule 31699.

Après deux semaines de quarantaine au Block 14, les déportées françaises sont affectées au Block 26 avec des Polonaises.

Rapidement atteinte de dysenterie, Henriette Schmidt est admise à l'infirmerie (Revier), mais elle succombe le 14 mars 1943. Le 10 avril 1943, les 230 déportées françaises du «convoi des 31 000» ne sont plus que 70... Danielle Casanova décédera elle aussi de dysenterie le 9 mai 1943.

Henriette Schmidt a été homologuée combattante de la Résistante Intérieure Française (R.I.F.). Sa ville natale, Essert, a donné son nom à une rue de la ville.

⁷ Ce convoi de femmes - «celui des 31000» - sera le seul «non racial» à être dirigé vers Auschwitz ; les autres Résistantes seront déportées au camp de Ravensbrück.

¹ Elle fonctionne de 1926 à 1938, avec pour fonction de former des cadres pour les différents Partis communistes du monde entier.

...ET LE MARQUIS : LEONEL DE MOUSTIER

Les de Moustier sont de vieille noblesse franche-comtoise, qui s'est illustrée dès avant la Révolution par des diplomates, puis après par des diplomates et des parlementaires.

Eleonor-François-Elie, marquis de Moustier, qui vécut de 1751 à 1817, fut lieutenant-général de l'armée royale et diplomate, attaché d'ambassade à Lisbonne dès 1769, ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis en 1787, ambassadeur à Constantinople en 1791. Hostile à la Révolution, il sera un immigré actif, coordonnant le débarquement royaliste à Quiberon en 1795 et vivra en exil jusqu'au retour des Bourbons en 1814.

Son fils, Clément-Edouard de Moustier (1779-1830), suivit un temps son père dans son exil royaliste et participa à l'insurrection royaliste dans l'Ouest (Normandie) en 1796. Blessé, il se réfugia à Londres et ne revint en France qu'au moment du Consulat. Intégré dans le service diplomatique, nommé ministre plénipotentiaire au Grand-Duché de Bade, puis au Royaume du Wurtemberg, il est fait Comte de l'Empire en 1809. En 1814, il se rallia aux Bourbons, qui le nommèrent ambassadeur à Berne en 1820. Elu en février 1824 député du Doubs, il siégea dans la majorité royaliste.

Son fils, Léonel Desle Marie François René de Moustier (1817-1869), élu député du Doubs en 1849, se rallia à Napoléon III qui le nomma ambassadeur à Vienne puis à Constantinople. Il sera ministre des Affaires étrangères de 1866 à 1868 ; et mourra peu après.

René de Moustier (1850-1935), fils du précédent, élu conseiller général de Rougemont en 1877, député du Doubs en 1889, se rallia au régime républicain, se rattachant au courant conservateur. Sénateur de 1921 à 1935, il fut Président du Conseil général du Doubs de 1913 à 1922 et de 1925 à 1935.

Léonel de Moustier, deuxième du nom, né en 1882, devient en 1910 pour le canton de Clerval, lui aussi conseiller général ; 25 ans plus tard, il succédera à son père René de Moustier à la Présidence du Conseil général du Doubs.

Agé de 32 ans en 1914, Léonel de Moustier fut mobilisé dans la cavalerie et termina la Grande guerre avec le grade de lieutenant, la Croix de guerre avec 5 citations et la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Au lendemain de la guerre, il devient maire de Cubry (Doubs) où se situe le château familial de Bournel.¹ Il est élu député «Union républicaine et démocratique» (URD) du Doubs de 1928 à 1932, «Républicain et social» de 1932 à 1936, «Républicain indépendant et d'Action Sociale» (R.I.A.S.) de 1936 à 1942.²

¹ Cubry a une population de 219 habitants en 1921, de 197 en 1936. Propriété familiale depuis plusieurs siècles, le domaine de Bournel (80 ha) abrite deux ensembles de bâtiments : le «vieux château», datant du 18^e siècle, et un château du 19^e siècle, de style néo-gothique.

² Appellations parlementaires de la Fédération Républicaine, la formation de Louis Marin.



Parallèlement à son engagement politique, Léonel de Moustier va être amené, par le décès de son frère cadet Pierre en 1924, à prendre la direction des affaires industrielles familiales tels les charbonnages du Grand Hornu dans le Bassin belge du Borinage.

Parlementaire de droite, Léonel de Moustier, va se singulariser par des préoccupations pacifistes et sociales. Ainsi, lors des élections de 1928, sa profession de foi préconise l'adhésion «à toutes les conférences internationales qui, par arbitrage ou entente directe, cherchent à concilier les intérêts souvent opposés des nations». Il se prononce pour la liberté d'association et d'enseignement, l'égalité de tous les Français devant la loi, en matière de droit commun, électorale (pour les deux sexes), fiscale et sociale, «en confiant aux intéressés eux-mêmes, sous la forme mutualiste, la gestion des caisses de pension et de retraite».

Comme va être atypique à droite sa réaction lors des émeutes du 6 février 1934 : ceint de son écharpe tricolore, il fait face aux ligues d'extrême-droite menaçant le Palais-Bourbon.

Hostile au Front populaire, son groupe parlementaire RIAS contribuant à sa chute et à l'arrivée au pouvoir de Daladier, Léonel de Moustier va cependant prôner la fermeté à l'égard d'Hitler.

La guerre déclarée, bien qu'agé de 57 ans et père de 12 enfants, il obtient le commandement du 11^e régiment de chasseurs³, qu'il fera échapper à la captivité.

L'armistice signé par Pétain le révolta, y voyant une trahison : «Pétain devrait être fusillé». Et, le 10 juillet 1940, à Vichy, Léonel de Moustier sera le seul député de droite parmi «les 80» qui votèrent contre les pleins pouvoirs...

Félicité d'avoir voté «Non» par Louis Gros, sénateur-maire socialiste d'Avignon⁴, lui, homme de droite et lié aux milieux indus-

³ Son fils Georges, combattant dans cette unité, sera tué dès octobre 1939.

⁴ Ayant voté contre les pleins pouvoirs à Pétain, Louis Gros est déchu le 5 novembre 1940 et part pour la Suisse, d'où il participe à la Résistance. En 1944-1945, il siège à l'Assemblée Consultative et préside le comité de Libération d'Avignon.

triels (tel le Comité des Forges), celui-ci lui répondit : «Oui, moi, marquis de Moustier, soi-disant royaliste et homme de droite, j'ai voté pour la République ? Ce n'est cependant pas qu'ils n'aient essayé de me corrompre : «Comment, vous ! m'ont-ils dit à plusieurs reprises, qui avez des intérêts dans un certain nombre d'affaires industrielles, vous qui avez une nombreuse famille, réfléchissez et voyez si vous n'auriez pas intérêt à voter pour nous !» Je les ai tout simplement éconduits et j'ai voté contre».⁵

De retour à Bournel en décembre 1940 Léonel de Moustier va faire de son château un centre de Résistance, mis à la disposition de l'Armée Secrète (A.S.). Y trouveront refuge Résistants pourchassés, aviateurs alliés abattus, prisonniers évadés, agents de renseignement et réfractaires au STO...

Avec Pierre et Jean de Vormécourt⁶, maire de Bonnal (Doubs), agent du S.O.E. britannique, Léonel de Moustier développera aussi un important réseau de renseignements et de sabotage dans plusieurs villes de l'Est de la France (Nancy, Montbéliard)...

Avec le concours de son fils Guy et l'aide de réfractaires regroupés chez lui, Léonel de Moustier organisa au printemps 1943, à Bournel une colonie de vacances pour enfants de milieux modestes de la Région parisienne.

En mai 1943, acceptant une proposition du colonel Maurin, chef régional de l'O.R.A., il devient commandant militaire du secteur de Baume-les-Dames et de Villersexel. Agent P1 des F.F.C., recherchant des terrains de parachutage pour le B.O.A.⁷

Ce même mois de mai, Louis Marin, ayant décliné l'offre de représenter la Fédération Républicaine au CNR, Jean Moulin contacta, sur mandat du Général de Gaulle, le marquis de Moustier, qui lui aussi refusa ; ce fut donc Jacques Debû-Bridel.⁸

Le 23 août 1943, 120 Feldgendarmes investissaient le Château de Bournel : Guy et Léonel de Moustier, arrêtés, vont être internés sept mois à la prison de la Butte à Besançon. Le 9 avril 1944, ils sont transférés au camp de Compiègne, antichambre de leur déportation vers le camp de concentration de Neuengamme (Guy le 20 mai et Léonel le 15 juillet suivant).

Refusant le traitement de faveur réservé aux personnalités, il est «triangle rouge» affecté au Kommando de Farge et meurt d'épuisement le 8 mars 1945.⁹

Fait Compagnon de la Libération le 2 octobre 1945, son corps sera inhumé le 4 octobre à Bournel ; une rue de Besançon porte son nom.

⁵ Cité par Alain Guérin : Chronique de la Résistance, p.638. Editions Omnibus. Paris, novembre 2010.

⁶ Jean de Crevoisier, baron de Vormécourt, déporté, décédera à Orianenbourg-Sachsenhausen.

⁷ F.F.C. : Forces Françaises Combattantes. B.O.A. : Bureau des Opérations Aériennes.

⁸ Les raisons du refus de Léonel de Moustier auraient été l'abstention de Louis Marin le 10 juillet 1940 et son hostilité à l'entrée des partis politiques au CNR (cf. Anny Malroux : Ceux du 10 juillet 1940 : le vote des quatre-vingts. Ed. L'Harmattan. 2009).

⁹ Son fils Guy surviva, et sera retrouvé par son frère. Son gendre, Jean Armand, et deux de ses neveux étaient à Neuengamme.

DES MAQUIS... EN ILE-DE-FRANCE

L'Ile-de-France a une altitude moyenne de 108 mètres, son point le plus haut culmine à 215 mètres, à Verdolot en Seine-et-Marne, le plus bas – 11 mètres – est au bord de la Seine, à Port-Villez, en Seine-et-Oise (actuelles Yvelines), à la limite de la Normandie : la région n'a aucun massif montagneux ni mêmes de reliefs véritablement notables.

Elle possède il est vrai plusieurs forêts importantes – forêts de Rambouillet et de Fontainebleau – ou secondaires (Saint-Germain, Sénart, Villefermoy, Marly, Notre-

Dame, Montmorency...), mais longées et traversées par de nombreuses routes et voies d'accès, proches de zones de peuplement important, de casernements et centres de commandement des forces d'occupation – tel à Saint-Germain-en-Laye le P.C. de Von Rundstedt. Toutes conditions rendant difficile la mise en place de maquis surtout d'importance.

La lutte armée contre l'occupant en Région parisienne sera d'abord celle des groupes de combat urbains.

Toutefois, il y a eu aussi des maquis en Ile-de-France...

Le premier des maquis franciliens – et l'un des tous premiers de France – est mis en place en juin 1942 par les «Francs-Tireurs et Partisans», à proximité de Moret-sur-Loing en Seine-et-Marne, sur une butte à la limite de la Forêt de Fontainebleau, c'est le «Camp du Calvaire».

Installé sous couvert d'activités de camping, il est placé sous la direction de Maurice Le Berre (Noël), un militant des Jeunesses Communistes qui s'est aguerri dans la lutte armée au sein des groupes de combat de la Jeunesse communiste, participant le 23 décembre 1941 à des coupures de câbles de communication de la Wehrmacht entre Epinay-sur-Orge et Savigny-sur-Orge. Le 2 mai 1942, il détruit plusieurs camions allemands à Montrouge avec des tubes explosifs fabriqués par son

trois jeunes filles, Raymonde Georges, belle-sœur de «Fabien», épouse de son frère Daniel Georges, Marcelle (Paulette) Gourmelon et Simone Deguëret (Claudine), compagne et future épouse de Maurice Le Berre. Parmi les autres membres du maquis, citons Pierre Benoit, lycéen de Buffon, André Pelet (Jean), Jean Rozinoër (Yvon), étudiant en médecine, Boissière...

Le groupe va opérer dans toute la Région parisienne, notamment en attaquant le 14 juillet 1942 un transport allemand sur la route d'Etampes à Dourdan, le lendemain 15 juillet en faisant dérailler près de Bois-le-Roi un convoi allemand sur la ligne Paris-Lyon, le 7 août un autre train sur la ligne de Melun à Héricy. Le 1^{er} août, conjointement à un autre groupe de Résistants, il avait participé à la protection de la célèbre manifestation de «ménagères de la rue Daguerre» conduite par Lise Ricol-London, rue de Buci à Paris, le 4 août à l'exécution d'Henri Gachelin, le secrétaire de Jacques Doriot, «chef» du Parti Populaire Français (PPF), principal parti «collabo».

Mais, le 11 août 1942, un impondérable – l'ouverture inopinée en montant dans un train à Avon d'un sac à dos de Raymonde Georges¹, qui révèle un revolver et entraîne son arrestation – va conduire à la découverte

du camp lors d'une opération conjointe de la gendarmerie française et de la Feldgendarmerie. Trois gendarmes – dont un allemand – vont être tués durant l'affrontement, à l'issue duquel, passant le Loing en bateau, la plupart des partisans réussissent à s'enfuir, certains en étant blessés. Le groupe se scinde ensuite et continue la lutte tandis que la traque de la police se poursuit dans toute la Région Parisienne.²

Peu après, André Boissière sera tué au cours d'un engagement à Montreuil, Pierre Leleu aidera à la formation du maquis de Saint-Mammès, que, blessé, rejoindra aussi Jean Beauclair (Thaïs) qui combattrait jusqu'à la Libération.

Le «Maquis de Saint-Mammès», à proximité de cette petite ville batelière située au confluent du Loing, du canal du Loing et de la Seine, s'est formé au début 1944 à partir de réfractaires au S.T.O. travaillant à l'usine Schneider de matériel électrique de Champagne-sur-Seine. Formé sous la direction de Pierre Leleu³ initialement d'une quarantaine de jeunes, il sera rejoint pendant le printemps par des jeunes de la Région parisienne (parmi lesquels Louis Cortot)⁴, de l'Aisne, de Côte-d'Or. Ce maquis FTP de Saint-Mammès, dénommé «Jeunesse héroïque», va organiser plusieurs coups de main.

En liaison avec les FTP du Maquis de la Ferté-Gaucher, situé plus au nord dans le département et basé dans une scierie⁵ de Champmartin, hameau situé entre Saint-Barthélemy et Bellot, le maquis de Saint-Mammès



Maurice Le Berre, Jean Rozinoër

père, le 7 mai suivant, il participe à l'attaque d'une caserne à la Défense, le 20 mai avec Pierre Benoit et des Lycéens de Buffon, il attaque une station allemande de télégraphe à Paris, le 29 mai, aidé de plusieurs autres jeunes Résistants, il monte une opération contre un café-tabac proche de la Préfecture de Police à Paris fréquenté par les policiers des Brigades spéciales (B.S.) : l'explosion tuera plusieurs tortionnaires et en blessera d'autres, la presse collaborationniste présentera l'opération comme un attentat manqué contre le Préfet de Police.

Le Camp du Calvaire va rassembler une quinzaine de combattants, dont

¹ Raymonde Georges, transférée avec Marcelle Gourmelon le 21 octobre 1942 au Fort de Romainville, puis le 23 janvier 1943 au camp de Compiègne-Royalieu, elle est déportée le lendemain vers le camp d'Auschwitz avec le «convoi des 31 000», où elle arrive le 26 janvier ; elle y décède de dysenterie début mars 1943. Elle avait 19 ans.

² En compagnie de Charles Blanstier, de Montreuil, Maurice Dupic était arrêté à Colombes le 18 août 1942 ; torturé, livré aux Allemands, il est déporté le 1^{er} avril 1944 à Mauthausen où il mourra le 12 avril 1945 au Kommando de Gusen.

Le 27 août 1942, assurant la protection d'une distribution de tracts à l'usine d'aviation SNCASO à Suresnes (ex-Blériot), André Pelet et Jean Rozinoër seront interceptés par la police en embuscade : Pelet sera mortellement blessé et Rozinoër arrêté ; déporté le 1^{er} avril 1943 au camp de Mauthausen, il y sera exécuté le 13 juillet suivant.

Marcelle Gourmelon sera arrêtée par la Brigade Spéciale (BS2) ce même 27 août à Fontenay-sous-Bois, transférée à Romainville puis à Compiègne, elle est déportée le 24 janvier 1943 par le convoi des 31 000 à Auschwitz, où elle meurt du typhus le 12 juillet 1943.

Pierre Benoit est arrêté le 28 août 1942 à la gare Saint-Lazare à Paris ; il sera condamné à mort avec quatre de ses camarades du Lycée Buffon et fusillé le 8 février 1943.

Maurice Le Berre est arrêté le 28 août 1942. Il s'évade le 31 décembre 1942 du fort de Romainville, mais est repris le 15 janvier 1943.

Il est déporté «NN» le 27 mars 1943 depuis la gare de l'Est à Paris, vers Mauthausen.

La compagne de Maurice Le Berre, Simone Deguëret, fut arrêtée à la même période puis déportée le 26 juillet 1943 vers Ravensbrück et transférée ensuite à Mauthausen, où elle est libérée le 22 avril 1945. Elle se maria avec Maurice Le Berre à leur retour des camps.

³ Il sera arrêté le 20 juillet 1944.

va, au lendemain du débarquement de Normandie, participer le 11 juin 1944 à un déraillement de train sur la ligne Paris-Vitry-le-François.

En juillet, le maquis exécute deux miliciens et tue un SS, ce qui entraîne une meurtrière réaction de la Milice et des Allemands. Toutefois, des maquisards de Saint-Mammès participeront en août à un autre sabotage de voie ferrée et, le 22 août 1944, à la libération de la Préfecture de Melun.

Le **maquis des Trois-Pignons**, dans l'Ouest de la Forêt de Fontainebleau, qui réceptionne des parachutés anglais d'armes et de munitions, sera attaqué par les Allemands qui bombarderont avec des projectiles incendiaires 1 200 hectares de Forêt entre le 26 juillet et 6 août 1943.

Le **Maquis d'Achères-la-Forêt** est installé au sud-ouest de la Forêt de Fontainebleau en juin 1944 sous la direction d'André Prenant, étudiant en géographie, de Jean Simonpoli, directeur des Cahiers de poésie et de Robert Rius, écrivain et poète du courant surréaliste, l'un des fondateurs en mai 1941 de la revue semi-clandestine *La Main à plume*⁴ et engagé dans la Résistance armée depuis 1942.

Robert Rius est présent au maquis de Villebéon en février 1944, à celui d'Achères de juin à juillet. Arrêté avec plusieurs maquisards sur dénonciation le 4 juillet 1944, il est incarcéré à la prison de Fontainebleau et torturé. Refusant de parler, il est exécuté le 21 juillet dans la plaine de Chanfroy avec Jean Simonpoli, Marco Ménégos, jeune poète normand, Germain Matta, étudiant FTP, René Girard, Laurent Poli. Seuls auront échappé à l'arrestation André Prenant et Robert Ménégos.

Ce même 21 juillet 1944 seront aussi fusillés dans la plaine de Chanfroy 8 Résistants du **Maquis «Bara»** de Moisenay et 6 de leurs camarades du **Maquis de Villebéon**.

Evoquons aussi, au sud de Nemours, le **Maquis de Souppes-sur-Loing**, implanté dans les grottes au nord de Saint-Ange-le-Viel et dirigé par Gilbert Gaillardon, qui se rattache au mouvement des «Volontaires Paysans et Ouvriers» (VPO) fondé par Marc O'Neill et rayonnant notamment sur le

Loiret proche. Il réceptionnera une dizaine d'équipes d'agents de renseignement alliés parachutés dans le cadre du «plan Sussex».

Le maquis de Souppes-sur-Loing étendra son influence sur les localités proches (Nemours, Lorrez-le-Bocage, Bourron, Villecerf..., ainsi que sur le **Maquis de Voulx**, où Marcel Pouvreau, ancien de la section SFIO de Lorrez-Bocage ayant adhéré au PCF clandestin en 1941, exerçait la fonction de responsable politique.

Le 1^{er} août 1944, le colonel Rol-Tanguy nommera Gilbert Gaillardon chef avec le grade de capitaine des FFI du secteur sud de Seine-et-Marne.

Le Château de Saint-Ange à Villecerf, propriété du marquis René de Roys, sera un centre d'hébergement de clandestins, de caches d'armes issus de parachutages. Le marquis de Roys sera arrêté le 2 août 1944 et ne reviendra pas de déportation.

MAQUIS EN SEINE-ET-OISE

L'autre zone de maquis en Ile-de-France va se situer au nord-ouest de Paris, en Seine-et-Oise Nord, sur les bords de la vallée de l'Oise, dans l'actuel Val-d'Oise, à la lisière du département de l'Oise.



Corentin Quideau, Philippe Viannay

Les FTPF y ont constitué autour de Champagne-sur-Oise un groupe commandé par Elie et Corentin Quideau, le **groupe «An II»**. Contigu mais situé à quelques centaines de mètres de là dans l'Oise, un autre groupe FTP, placé sous le commandement de Kléber Dauchel, le **groupe «Patrie»**, est basé autour de Chambly.

Nommé en février 1944 responsable FFI pour la Seine-et-Oise Nord, Philippe Viannay (Indomitus), l'un des principaux dirigeants du Mouvement

«Défense de la France»⁷, va décider d'implanter un maquis réparti dans les zones boisées du nord du département, telle la Forêt de **Ronquerolles**, limitrophe des bourgs de Champagne-sur-Oise et de Chambly, zone vers laquelle il dirige plusieurs dizaines d'étudiants parisiens.

Au total, avec les deux groupes FTP locaux, le groupe «Ceux de la Résistance» (CDLR) de Magny-en-Vexin à l'ouest, commandé par Pierre Colleville et Adolphe Pasteur, avec le groupe «Libération-Nord» de Luzarches à l'Est et le groupe d'«Edouard VII» (Edouard Laval) à Presles, Philippe Viannay va disposer sur la zone d'environ 300 hommes.

Le 19 juin 1944, un groupe d'instruction de «Défense de la France» (DF) - pour l'essentiel constitué d'étudiants parisiens - cantonné dans les bois du massif de Ronquerolles et commandé par Philippe Viannay, est accroché à leur lisière par deux officiers allemands en tournée d'observation qui, lors d'un échange de coups de feu, abattent l'homme de garde et appellent des renforts. Philippe Viannay - en visite avec Corentin Quideau au maquis - envoie deux jeunes agentes de liaison prévenir les groupes FTP «Patrie» et de l'«An II» de l'imminence de l'attaque allemande.

Celle-ci, mettant en œuvre un effectif de l'ordre de trois bataillons, développe une manœuvre d'encerclement de la forêt qui contraint les Résistants DF menacés à se replier malgré les attaques de diversion menées par les groupes FTP venus à leur secours. Une bonne partie des Maquisards, avec Philippe Viannay et Henri Desjoyaux, s'échappera et ils se regrouperont à Rosnes.

Mais, les Allemands auront abattu plusieurs Résistants tant DF que FTP dans les combats - tels Elie Quideau, Maurice Roux, Jean Lopez, Jean Vialet..., et 11 autres, blessés et faits prisonniers, seront fusillés par la Gestapo dans une carrière de l'Isle-Adam.⁸ Plusieurs autres seront déportés.

Philippe Viannay répartira dans plusieurs villages les maquisards en petites unités - prenant dans la vallée de l'Oise le nom de groupe Corentin-Quideau - qui couperont le 26 juillet la ligne téléphonique Paris-Berlin, multiplieront sabotages et attentats...

⁴ Chargé des liaisons avec l'état-major régional FFI, il sera gravement blessé le 26 août 1944 à Lieusaint et fait Compagnon de la Libération le 11 novembre suivant. En 2014, Président de l'ANACR avec Cécile Rol-Tanguy, Henriette Dubois et Pierre Martin.

⁵ La scierie appartient à Gervais Léger, qui y crée en 1943 un maquis rattaché aux FTPF, qui comptera jusqu'à une trentaine d'hommes : résistants expérimentés, jeunes réfractaires au STO, déserteurs alsaciens de la Wehrmacht, prisonniers de guerre soviétiques évadés...⁵ Gervais Léger sera tué le 23 août 1944 au retour d'une opération.

⁶ A laquelle participe Charles (Fournier)-Bocquet.

⁷ Né en 1917, officier de tirailleurs jusqu'à l'armistice de juin 1940, Philippe Viannay reprend à sa démobilisation ses études en Sorbonne.

Avec Robert Salmon, il y commence en avril 1941 la publication du journal *Défense de la France*. Maréchaliste au début, il se rallie à de Gaulle après avoir évité entre lui et Giraud. En 1942, il se marie avec Hélène Mordkovich, étudiante en géographie, collaboratrice du journal, qui est devenue l'une des principales publications clandestines (450 000 exemplaires en janvier 1944). Ayant créé en 1944 avec Claude Bourdet le Mouvement de Libération nationale (MLN), il décide à partir de Pâques

de s'orienter vers la lutte armée, choisissant le nord de la Seine-et-Oise comme zone d'implantation de maquis. Blessé de sept balles en juillet 1944, il sera nommé à l'Assemblée Consultative Provisoire début novembre 1944.

⁸ Corentin Quideau, David Regnier (neveu de d'Estienne d'Orves), Emile Brunet, Gaston Lanneluc, Raymond Laurent, Yves Levallois, Pierre Meilfred-Devals, Jean-Charles Fritz, Pierre Mercier, Louis Puccinelli et Jean-Salmon-Legagneur.

LE MOUVEMENT «LORRAINE»

Cinq grands Mouvements de Résistance de zone Nord (CDLR, CDLL, Front National, Libération-Nord, O.C.M.) et trois mouvements de zone Sud (Combat, Franc-Tireur, Libération-Sud), participèrent aux côtés de six partis politiques et de deux centrales syndicales à la réunion constitutive du Conseil National

de la Résistance, le 27 mai 1943. Plusieurs autres mouvements, de moindre importance ou à caractère régional ne furent pas retenus. Parmi eux, citons «Défense de la France», «Résistance», «France au combat», «la Voix du Nord», «Lorraine»...

Comme plusieurs autres mouvements de Résistance, le Mouvement «Lorraine» tire son nom d'un journal clandestin éponyme et se structure autour de son édition et de sa diffusion.

A l'origine du Mouvement et du Journal, un instituteur de l'Ecole publique de Dombasle d'une quarantaine d'année, militant du mouvement progressiste catholique «la Jeune République» et du Syndicat National des Instituteurs, Marcel Leroy. De retour en

Lorraine en septembre 1941, il entre en contact avec des noyaux de Résistants de plusieurs milieux (enseignants, étudiants, commerçants), diffusant des insignes à croix de Lorraine et bientôt un journal, *La Lorraine libre*, édité par le Front National, formé quelques mois plus tôt et avec lequel Marcel Leroy sera en contact. En février 1942, *La Lorraine libre* - dans lequel Marcel Leroy a écrit - paraît avec un V à croix de Lorraine.

Mais, Marcel Leroy - qui est aussi en relation avec Nicolas Hobam, qui a mis en place dès 1940 une filière d'évasion - va être à l'initiative de la publication à partir de mai 1942 sous forme d'un recto imprimé d'un nouveau journal, *Lorraine*, qui d'emblée se positionne comme gaulliste. A partir d'octobre 1942, *Lorraine* - qui paraît désormais en recto-verso - se présente comme «Organe des groupes de Lorraine de la France combattante».¹ Une dizaine de numéros, publiés jusqu'à l'été 1943 à 10 000 à 12 000 exemplaires, vont être diffusés jusqu'en Franche-Comté septentrionale grâce notamment à des complicités à la poste et dans les gares.

Cette activité ne pouvait passer inaperçue des services de répression tant de l'administration pétainiste² que de l'occupant. Ainsi le 14 juillet 1942 le n° de *Lorraine* est saisi par la police et transmis aux services de répression allemand, que des sabotages et attentats en

Franche-Comté proche début 1943 vont stimuler dans leur recherche des Résistants en Lorraine même.

Les arrestations vont se multiplier à Nancy à partir de mars 1943. Le 1^{er} juillet 1943 l'imprimeur de *Lorraine* est arrêté puis, le 20 juillet suivant, ce sera le tour de Marcel Leroy, qui sera déporté à Dachau puis à Dora ; où il mourra le 7 mars 1944.



Marcel Leroy



Début 1944, Lorraine est devenu l'un des organes du MLN.

Marcel Leroy et René Fallas (*Magnin*) ont rencontré en novembre 1942 à Nancy Jacques Lecompte-Boinet, l'un des fondateurs de l'Organisation Nationale de la Résistance (ONR) qui va devenir le mouvement «Ceux de la Résistance» (CDLR, mouvement avec lequel «Lorraine» va se lier sans s'y fondre. En mars 1943, «Lorraine» rencontre à Paris Pierre Brossolette, en mars-avril contact est pris à Nancy avec Michel Pichard, envoyé par la France Libre pour mettre en place en Lorraine et en Franche-Comté septentrionale une structure du Bureau des Opérations aériennes (BOA) destinée à organiser les réceptions de parachutages de matériels, d'armes et de fonds destinés à la Résistance. Début mai 1943, de retour d'une mission en Suisse, René Fallas rencontre Jean Moulin

Après l'arrestation de Marcel Leroy, «Lorraine» va être dirigé par René Fallas-*Magnin*, entré en clandestinité le 30 juin 1943 après avoir obtenu son diplôme d'études supérieures (D.E.S.), et qui avait effectué une mission d'implantation du mouvement l'ayant conduit à Montbéliard en décembre 1942, à Belfort en

janvier 1943, à Vesoul en mars suivant, à Besançon fin mars-début avril 1943.

DES ARDENNES A LA FRANCHE-COMTÉ

«Lorraine», né à Nancy, fut aussi implanté dans les Ardennes où, ayant absorbé le mouvement «Les Ardennes libres» fondé par André Nicolas, il fut représenté à Charleville par l'avocate Jeanne Carlot et par André Geury, dans les Vosges avec Richard et Legrand, en Haute-Saône avec Marcel Dumont...

Dans le Territoire de Belfort, un groupe formé dès novembre 1940 à partir du Corps de Belfort des sapeurs-pompiers, seule unité de sapeurs-pompiers décorée de la Médaille de la Résistance, va se rattacher au Mouvement «Lorraine» qui va l'utiliser pour les liaisons entre ses responsables puis entre les membres de l'état-major FFI. Jacques Erb, entré dans ce Corps des pompiers en octobre 1942 et en contact permanent avec le chef régional de Lorraine, Fallas-*Magnin*, rapporte que, grâce aux cartes de circulation de nuit des pompiers, la distribution des Journaux *Défense de la France* et *Lorraine* (imprimé pour une part en Région parisienne à Alfortville et Paris), en provenance de Paris, Nancy et Montbéliard, se trouvera facilitée dans le territoire de Belfort, le Doubs et les Vosges.

Mais, cette activité va entraîner une importante répression fin 1943 : le SD de Nancy arrête le 25 octobre les parents de René Fallas à défaut de leur fils, les 26 et 27 février 1944, 13 membres de Lorraine de Belfort et de Haute-Saône étaient fusillés à la citadelle de Besançon... Plusieurs membres de Lorraine moururent en déportation

Outre son travail de propagande, «Lorraine» a apporté son aide aux radios du B.O.A. et du Délégué militaire régional (D.M.R.) de la Région D, a eu aussi une activité militaire : sabotages, coupures de lignes téléphoniques, télégraphiques et à haute tension, coupures de voies ferrées, tel le déraillement de Noidans-le-Ferroux le 1^{er} janvier 1944 qui fit des victimes allemandes et interrompit le trafic pendant plusieurs jours.

Le Mouvement «Lorraine» va intégrer - avec «Défense de la France», «La Voix du Nord», «Résistance» et les trois mouvements de zone sud rassemblés dans les Mouvements Unis de Résistance («Combat», «Franc-Tireur» et «Libération») - le «Mouvement de Libération Nationale» (MLN), dont René Fallas va être le secrétaire général.

René Fallas qui, la Libération venue, sera nommé à l'Assemblée consultative Provisoire au titre de «Lorraine».

¹ A partir du 13 juillet 1942, prenant acte que la Résistance intérieure reconnaît l'autorité du chef du Comité National Français, celui-ci décide que désormais la «France Combattante» unira les combattants de la «France libre» et ceux de la «France captive» où luttent les Résistants.

² Soulignons toutefois que le Service des étrangers de la Police de Nancy, placé sous la direction d'Edouard Vigneron et de son adjoint Pierre Marie, eut une attitude Résistante qui permit de faire échec à la rafle des Juifs de la ville prévue le 19 juillet 1942 : 350 sur 385 purent ainsi échapper à l'arrestation.

MONUMENT NATIONAL A LA RESISTANCE ET AUX MAQUIS

«Il s'est passé ici un épisode trop méconnu, mais très héroïque, de la Résistance Française. J'ai tenu à venir rendre hommage à la mémoire de ceux qui sont tombés sur ce haut lieu de notre Patrie, et à saluer les anciens qui ont combattu ici sous les ordres du colonel

Gaspard.» C'est en ces termes que s'exprimait le 15 juin 1959 le général de Gaulle lors de sa visite au Mont-mouchet devant le Monument à la Résistance et aux Maquis...

BATAILLE DU MONT-MOUCHET

Début 1944, alors que l'imminence d'un débarquement devient évidente, et que des plans ont été élaborés pour que la Résistance lui apporte son concours, le Comité régional de Libération de la R6 (Auvergne),¹ que préside depuis sa formation début 1944 Henri Ingrand, décide le 8 mai 1944, en accord avec Emile Coulaudon («Gaspard»), chef régional de l'Armée Secrète (A.S.) puis des FFI de la R6, la formation de «réduits» où seront concentrés les patriotes en état de porter les armes, auxquels un «Appel» à rejoindre les réduits est diffusé le 20 mai ; appel suivi par plusieurs milliers d'entre eux. Le Colonel Gaspard installe son PC dans la maison forestière du Mont-Mouchet (qui culmine à 1 465 m).

Au moment du débarquement du 6 juin 1944, 2 500 hommes sont concentrés au Mont-Mouchet, un millier dans le Réduit de Venteuges, 1 024 dans celui de la Truyère, et 610 au Lioran, répartis en une quinzaine de compagnies dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Ils disposent – provenant de parachutages – d'environ 3 000 armes individuelles, de 150 fusils mitrailleurs, de quelques mitrailleuses et bazookas antichars, de 3500 à 4000 grenades...

Ces concentrations ne pouvaient rester ignorées de l'occupant et des forces de répression pétainiste (Milice, GMR...), qui vont rassembler de 2500 à 3000 hommes disposant d'aviation, de 2 à 3 automitrailleuses, et décider d'attaquer les réduits.

Une première attaque, menée par des supplétifs azéris de la Wehrmacht (*Ost-truppen*), va avoir lieu dès le 2 juin sur le côté est du Mont-Mouchet. Elle est repoussée, l'attaquant ayant eu entre 50 et 80 tués.

L'offensive principale va être déclenchée le 10 juin : plusieurs attaques vont être repoussées, notamment à Saugues par les combattants du réduit de Venteuges. Mais, le 11 juin, alors que les maquisards commencent à manquer de munitions, l'offensive ennemie va reprendre : au sud-ouest, les combattants du réduit de la Truyère tentent de la contenir, à Venteuges, la majorité des défenseurs réussit à se replier vers les forêts de Mercoire en Lozère. Le 12 juin au matin, l'ennemi atteint le PC de la maison forestière.

Après que du 13 au 18 juin, la Wehrmacht et ses auxiliaires pétainistes ont ratissé le terrain conquis achevant des blessés et fusillant des prisonniers, l'offensive va reprendre le 20 juin contre le réduit de la Truyère ; le soir, le colonel Gaspard doit donner l'ordre de repli. La grande majorité des défenseurs réussira à s'exfiltrer, ils seront répartis en petits groupes de guérilla dans les quatre départements de la R6.

Le bilan des combats s'achevant fin juin fut lourd : 125 FFI tombèrent au Mont-Mouchet, et 135 au réduit de la Truyère, 70 civils furent



Sur la tombe du maquisard inconnu inhumé-là, brule la flamme du souvenir...

tués et massacrés par les forces de répression. Quant à l'ennemi, il eut une centaine de tués et blessés ; et les deux divisions fixées par les maquis d'Auvergne lui manquèrent sur le Front de Normandie...

LE MONUMENT NATIONAL

Le principe de l'édification au Mont-Mouchet d'un «Monument National à la Résistance Française et aux Maquis de France», avait été arrêté par l'accord donné par le général de Gaulle au «colonel Gaspard» (Emile Coulaudon), chef régional des FFI d'Auvergne.

La première pierre en fut posée le 20 mai 1945 devant 7 000 personnes sous le patronage du général Duché, commandant la 13^e région militaire et en présence d'Henri Ingrand, Commissaire de la République, en même temps qu'une souscription nationale était lancée pour financer sa réalisation.

Le lieu choisi, situé sur la commune d'Auvers au carrefour des départements de Haute-Loire, du Cantal et la Lozère, fut le centre d'une clairière de 3 hectares, au milieu du massif forestier du Mont-Mouchet, près de la maison forestière² qui servit de PC à «Gaspard» et qui fut incendiée par les Allemands. Quant au sculpteur retenu, Raymond Coulon,³ il avait été fait prisonnier en 1940 et s'était évadé.

La première pierre fut posée le 20 mai 1945 date anniversaire de «l'appel aux armes» du colonel Gaspard. Le Monument fut inauguré le 9 juin 1946 devant plus de 3 000 personnes et en présence notamment des préfets de Haute-Loire (représentant le Président du Conseil, Felix Guoin), du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Lozère, du général Dejussieu-Pontcarral, ancien chef d'état-major national des FFI, des représentants départementaux de la Résistance.

Fait en pierre de taille, le monument est haut de 13 m. Il repose sur un socle de pierres plates, sur lequel a été édifié un deuxième socle de pierres taillées d'un mètre de haut sur les faces duquel on peut lire deux inscriptions : «A LA RÉSISTANCE FRANÇAISE» et «AUX MAQUIS DE FRANCE», chacune étant encadrée par une croix de lorraine et un bonnet phrygien.

Sur les faces de chacune des colonnes latérales et au dos de la colonne principale sont gravés les blasons de toutes les provinces de France ; devant la colonne centrale, deux sculptures massives de 3 mètres de haut représentant un FFI en uniforme avec béret et un «civil», tous deux armés d'une mitraillette sten.

Sur le dernier pan de mur de la maison forestière historique qui fut le PC de l'état-major régional des maquis d'Auvergne est scellé un médaillon de bronze avec le portrait d'Emile Coulaudon («Gaspard»), fait Compagnon de la Libération le 19 octobre 1945, Henri Ingrand l'étant aussi le 17 novembre suivant.

Depuis l'inauguration du monument, chaque année en juin, a lieu une cérémonie du souvenir en ces lieux, où se rendirent les Présidents de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing et Mitterrand...

² A proximité, la maison forestière actuelle, a été reconstruite grâce aux réparations de guerre.

³ Raymond Coulon (1910-2005) est aussi l'auteur du monument de la Résistance à Saint-Flour et du Monument aux Morts de la Seconde Guerre mondiale à Clermont-Ferrand.

¹ La R6 de la Résistance comprend l'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire.

DU COMITE NATIONAL FRANÇAIS AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 18 juin 1940, depuis Londres, le général de Gaulle, éphémère sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le gouvernement Paul Reynaud, appelle sur les ondes de la BBC les militaires, les ingénieurs de l'armement présents en Grande-Bretagne à le rejoindre. Une poignée en cette fin juin 1940...



Le général de Gaulle au micro de la BBC.

Lorsque le 18 juin 1940, au micro de la BBC, le général de Gaulle, ancien Secrétaire d'Etat à la Guerre dans le gouvernement Paul Reynaud – auquel a succédé depuis le 16 juin le ministre Pétain – lance son célèbre «*Appel*» à refuser l'armistice, exhortant les «*soldats, marins et aviateurs*» à poursuivre le combat, il ne sera dans l'immédiat entendu que par bien peu de Français, qui sont encore pour beaucoup sur les routes de l'exode.

Quant aux troupes qui se rallient immédiatement à lui, elles se bornent les premiers jours à la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère (13^e DBLE) échappée de l'encerclement à Dunkerque, au Bataillon d'Infanterie de Marine (B.I.M.) parti du Levant et à un escadron de Spahis marocains parti de Syrie ; le sous-marin, «*Narval*», rallié le 27 juin, étant le premier bâtiment de guerre à répondre à de Gaulle, préfigurant ainsi la formation des «*Forces Navales Françaises Libres*» (FNFL), laquelle sera confiée au vice-amiral Muselier arrivé à Londres le 30 juin en provenance de Gibraltar.

Mais si, dans ces premiers jours qui suivent la défaite de la France, de Gaulle incarne certes «*une certaine idée de la France*» et de son honneur, sa légitimité, à la différence de celle des gouvernements luxembourgeois, néerlandais et norvégien réfugiés à Londres avec les souverains de leurs pays, est bien mince par rapport à un gouverne-

Le 8 mai 1945, quand l'Allemagne nazie capitule, la France est présente à la table des vainqueurs. Il aura fallu pour cela près de cinq années de lutte tant des Français libres que des Résistants de l'intérieur, et la reconstruction des institutions de la République mises à mal par le Régime pétainiste...

ment régulièrement investi par le Président de la République Albert Lebrun – même si les circonstances de sa formation ont été dramatiques et les pressions de tous ordres sur les députés bien réelles – et auquel l'administration, les forces armées et l'Empire colonial continuent d'obéir ; Churchill interdisant à de Gaulle le 19 juin 1940 l'annonce de la formation d'un «*Comité National*».

Pourtant de Gaulle, quand viendra l'heure des combats décisifs pour la libération de la France et la victoire sur le nazisme, incarnera la «*vraie France*» ; une : légitimité qui finira par être reconnue par les Alliés, la France étant cosignataire avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS des actes de capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945, puis du Japon le 2 septembre suivant.

C'est que la forfaiture – refusée par les «*80*» – que constitua le vote sous la menace par les Chambres incomplètes réunies à Vichy le 10 juillet 1940 des pleins pouvoirs à Pétain pour de fait assassiner la République, aura enlevé toute légitimité aux autorités qui administreront la France sous le contrôle de l'occupant nazi et en collaboration avec lui, y compris dans les besognes les plus abjectes.

Alors même qu'autour du général de Gaulle va, au fil des mois et des années de guerre, s'affirmer la permanence de cette légitimité nationale et républicaine, de par les territoires de l'Empire qui vont se rallier à la «*France libre*», de par sa participation de plus en plus grande à la lutte commune contre l'Axe, de par la mise en place du Conseil National de la Résistance se réclamant de son autorité, et de par la mise en place d'institution qui préfigureront celles de la France libérée.

LE «CONSEIL DE DÉFENSE DE L'EMPIRE»

S'il n'a pas autorisé de Gaulle à annoncer, dès le 19 juin 1940, la création d'un «*Comité national*», le gouvernement

britannique va cependant le reconnaître dix jours plus tard, le 29 juin, comme «*le chef en ce pays de tous les Français libres qui, où qu'ils soient, se rallient à lui pour soutenir la cause alliée*».

L'opération «*Catapult*», déclenchée



14 juillet 1940, le général de Gaulle passe en revue à Londres les premières FFL.

par les Britanniques le 3 juillet 1940 et visant à s'assurer de l'escadre française mouillée à Mers-el-Kébir, près d'Oran en Algérie, afin qu'elle ne tombe pas sous le contrôle de l'Allemagne va conduire à un meurtrier affrontement entre la Royal Navy et la flotte française¹, ainsi qu'à la rupture le 4 juillet des relations diplomatiques entre Vichy, où le gouvernement Pétain a été installé, et Londres.

Le 30 juillet, de Gaulle lance un appel aux gouverneurs généraux, gouverneurs et administrateurs des colonies, ainsi qu'aux résidents généraux, pour qu'ils suivent l'exemple des Nouvelles-Hébrides qui, le 20 juillet se sont ralliées à la France libre, et va envoyer en Afrique Equatoriale française (AEF) Plevin, de Larminat et de Boislabert.

Le 26 août, Félix Eboué, gouverneur du Tchad, annonce le ralliement du territoire à la France libre, lequel sera suivi entre le 27 et le 30 août par ceux du Cameroun, du Congo et de l'Oubangui-Chari (actuelle Centrafrique). Seul en AEF le Gabon reconnaît encore l'autorité de Vichy et ne sera conquis par les Français libres qu'en novembre 1940. Entre temps, de Gaulle aura échoué le 23 et le 25 septembre devant Dakar dans la tentative de rallier, avec le concours d'une escadre anglaise,

¹ Mers-el-Kébir : Il y aura 1380 morts et 351 blessés français.

l'Afrique Occidentale Française (AOF) à la France libre ; ce qu'auront cependant fait Tahiti, la Nouvelle-Calédonie et les Etablissements Français de l'Inde.

Les rapports entre ce que désormais l'on appelle «la France libre» et la Grande-Bretagne ont été fixés par un «Accord» daté du 7 août 1940, après un échange de lettres entre de Gaulle et Churchill ; un «accord» et non un «traité» la «France libre» étant en relations avec le «War Office» (ministère de la Guerre) britannique et non avec le «Foreign Office» (ministère des Affaires étrangères) avec, lequel sont en relation les gouvernements des pays européens occupés en exil à Londres.

Cependant par cet accord du 7 août 1940, «la France libre» a été reconnue comme seule représentante des intérêts de la France en guerre et reçoit



René Cassin, juriste éminent, il sera l'un des principaux inspirateurs des institutions de la France Libre.

l'autorisation de développer ses services administratifs.

Le 27 octobre 1940, par une ordonnance de de Gaulle est alors créé le «**Conseil de Défense de l'Empire**», au rôle consultatif et composé de 9 membres.² : «*outre ses tâches militaires, le Conseil a la charge de diriger l'activité économique, de soutenir la cohésion morale des populations de l'Empire et de traiter avec les puissances étrangères des questions relatives aux intérêts français*». Le même jour est institué le «*Journal Officiel de l'Empire*».

Trois semaines plus tard, le 16 novembre 1940, est créé «l'**Ordre de la Libération**» et est publiée une «déclaration organique», qui se réfère au maintien de la Constitution de 1875 et évoque la nécessité de mettre en place une autorité gouvernementale provisoire.

LE «COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS»

janvier 1941 va connaître une évolution significative des institutions de la France libre, avec la mise en place de 4 départements : « les Affaires admi-

nistratives et financières (sous la direction du colonel Antoine), les Affaires extérieures et économiques (René Pleven), les Territoires non libérés (Gaston Palewski) et l'Information (René Massip) tandis que le «*Journal Officiel de l'Empire*» devient le «*Journal Officiel de la France libre*».

L'année 1941 va être aussi celle de l'affirmation de la présence de la France sur le plan militaire. Déjà, des pilotes français libres avaient participé à la «bataille d'Angleterre», et le 12 décembre 1940 le B.I.M. des Forces Françaises libres (FFL) avait fait partie des forces alliées entrées dans Sidi Barani (Libye). Parti du Tchad, Leclerc va enlever aux Italiens le 1^{er} mars 1941, dans le Sud libyen, l'oasis de Koufra, où il prononce son célèbre «serment» de continuer la lutte jusqu'à ce que le drapeau français flotte à nouveau sur la cathédrale de Strasbourg ; quinze jours plus tard, le 16 mars, a lieu la première action des paras français libres sur le sol national, à Elven, dans le Morbihan. En avril 1941, en Erythrée, les Britanniques prennent aux Italiens Massauah, avec le concours d'une brigade française libre, et le 21 juin suivant la 1^{re} Division Française Libre (1^{re} DFL) entre dans Damas, après un combat contre les troupes du gouverneur vichyste de la Syrie, le général Dentz.

Cette présence de la «France Libre» aux côtés des Alliés – l'URSS est entrée en guerre le 21 juin 1941 après l'agression allemande, et les Etats-Unis feront de même le 7 décembre suivant après l'attaque japonaise contre Pearl Harbour – va s'accompagner par un nouveau pas dans la mise en place d'institutions tendant à l'aligner sur les autres nations combattant aux côtés des Anglo-américains et des Soviétiques en même temps qu'à préserver la souveraineté française sur les territoires coloniaux ralliés.

Ainsi, le 24 septembre 1941, est mis en place le **Comité National Français**, qui va se structurer en 7 commissariats, véritables ministères : Economie, Finances et Colonies (Pleven), Affaires étrangères (Dejean), Guerre (Général Legentilhomme), Justice et Instruction publique (René Cassin), Intérieur, Travail et Information (André Diethelm), Air

² En mars 1942, l'amiral Auboyneau succédera à l'amiral Muselier, en juillet 1942 le Travail et l'Intérieur sont confiés à André Philip, tandis que l'Information l'est à Jacques Soustelle et, en février 1943, Paul Massigli remplace Dejean.

⁴ Bureau Central de Renseignements et d'Action (BCRA) : les Services Secrets de la France Libre, placés sous la direction de Passy et qui opéreront en France occupée.

⁵ Les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL) furent créées et organisées entre juillet 1940 et juillet 1941. A l'été 1940, elles regroupent 500 hommes pour la plupart inexpérimentés, dont 160 élèves de l'Ecole de pilotage de Morlaix. Par la suite seront créés les groupes «Alsace», «Lorraine» et «Normandie», en Afrique le groupe «Bretagne», en Angleterre le groupe «Ile-de-France». Après la conférence d'Anfa, qui unifie les forces de Giraud et de Gaulle, les FAFL sont intégrées au sein des «Forces Aériennes Françaises» (FAF).

(Général Vallin), Marine et Marine marchande (Amiral Muselier).³

Le 8 octobre suivant est créé le BCRA⁴, le 15 novembre le groupe de chasse «Ile-de-France»⁵ et, en décembre 1941, sont mis en place à travers le monde 56 comités nationaux et 336 comités locaux de la «France libre».

L'année 1942 sera quant à elle marquée par un événement important : le 8 novembre 1942, les Anglo-américains débarquent en Afrique du Nord, en Algérie et au Maroc ...

LE COMITÉ FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION NATIONALE

Paradoxalement, cette prise de contrôle par les Alliés de l'Afrique française du Nord (AFN), à l'exception de la Tunisie occupée par les germano-italiens, va être une source de difficultés



A Alger, le général Eisenhower et l'amiral Darlan suivis par l'amiral britannique Cunningham et le général Giraud...

pour la France libre, alors même qu'échappent à Vichy des territoires économiquement importants, qu'échappent à Vichy des territoires économiquement importants, des forces armées notables et une population européenne («Pieds noirs») conséquente.



A Anfa, près de Casablanca, Roosevelt et Churchill font pression pour imposer un accord Giraud-de Gaulle.

C'est que les Américains vont dans un premier temps traiter – ce seront les accords Darlan-Clark du 22 novembre avec le n° 2 du Régime de Vichy, l'Amiral Darlan, qui se réclame du «Maréchal empêché», et va se proclamer «Haut-commissaire en AFN», formant un «Conseil Impérial», et nommant le général Giraud à la tête des forces armées.

² Vice-amiral Muselier, généraux Catroux et de Laminat, colonel Leclerc, gouverneurs Eboué et Sautot, médecin général Cissé, capitaine de vaisseau d'Argenlieu et professeur Cassin.

Ces manœuvres n'empêcheront pas cependant, non sans difficultés de la part des Anglais, la France libre d'étendre son autorité à Madagascar le 14 novembre, à la Réunion le 28 novembre et à Djibouti le 28 décembre ; 4 jours auparavant, Darlan avait été abattu à Alger par Bonnier de la Chapelle.

Le général Giraud, qui a succédé à Darlan, va poursuivre un temps son orientation, en refusant notamment l'épuration des éléments vichystes et s'opposer à de Gaulle. «*A la théorie du Maréchal empêché*», que Giraud reproduit implicitement, de Gaulle – écrit Jean-François Muracciole⁶ – oppose, en quelque sorte, celle du peuple empêché.

Cependant, malgré leurs réticences, exprimées pour des raisons opposées, et sous la pression notamment de Churchill et Roosevelt, Giraud et de Gaulle vont se rencontrer au Maroc à Anfa du 22 au 25 janvier 1943, sans toutefois aboutir à un accord ; Giraud se refusant à toute idée de former un gouvernement provisoire.

Toutefois, les défections se multipliant dans les rangs de ses partisans, Giraud va se résoudre, le 17 mai 1943, à inviter de Gaulle «*à se rendre immédiatement à Alger pour former le pouvoir central français*». De Gaulle arrivera à Alger le 30 mai, 3 jours après qu'a eu lieu dans la clandestinité à Paris la réunion constitutive du CNR qui unifie sous son autorité la Résistance intérieure.

Le 3 juin naît le **Comité Français de la libération nationale (CFLN)**, placé sous la co-présidence des généraux de Gaulle et Giraud et qui, le 17 septembre 1943, décide de se doter d'une «**Assemblée consultative provisoire**» (ACP) où siègeront 49 représentants de la Résistance métropolitaine choisis par le CNR, 12 représentants de la Résistance extra-métropolitaine, 20 sé-



Le général de Gaulle à la tribune de l'Assemblée Consultative Provisoire à Alger.

nateurs et députés, choisis parmi les parlementaires ayant voté «non» le 10 juillet 1940, et 12 conseillers généraux algériens. Durant l'été, le gouvernement britannique avait reconnu le CFLN comme «*l'autorité administrant les territoires d'outre-mer qui reconnaissent son autorité*» et admis son am-

bition d'être l'«*organe compétent pour assurer la réalisation de tous les intérêts français et leur défense*».

Le bicéphalisme du CFLN va se révéler, de par les options et les personnalités trop différentes de ses deux présidents, impossible à gérer ; le 2 octobre 1943, une «*ordonnance*» décide l'abolition de la coprésidence : le CFLN sera présidé pour un an par un président élu, qui nommera par décret le commandant en chef. Le 8 novembre, Giraud va abandonner la coprésidence du CFLN, et il perdra par la suite toutes ses fonctions en avril 1944. Cette clarification sera une étape dans la mise en place d'un «*gouvernement provisoire*», dont l'existence se révélera un atout décisif dans la restauration de la souveraineté de la France sur son sol national.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette souveraineté avait d'abord continué à s'étendre en 1943 sur les territoires de l'Empire colonial français, à l'exception de l'Indochine. Ainsi en avait-il été en mars de la Guyane et en juillet des Antilles. Et puis, premier territoire métropolitain à se libérer, la Corse s'était insurgée le 8 septembre contre son occupation par les Allemands battant en retraite depuis la Sardaigne, anticipant ainsi la libération de la France continentale elle-même.

Le 10 janvier 1944, une ordonnance instaure les «*Commissaires régionaux de la République*» qui, «*sous l'autorité du délégué général de [de Gaulle] et dirigeant les préfets*», seront chargés de «*reprandre en main les administrations locales*». Le 21 janvier 1944 est mis en place sous la présidence de de Gaulle le «*Comité d'Action en France*» (COMIDAC), que dirigera Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Et le 23 mars 1944, le général Koenig est nommé Commandant en chef des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI).

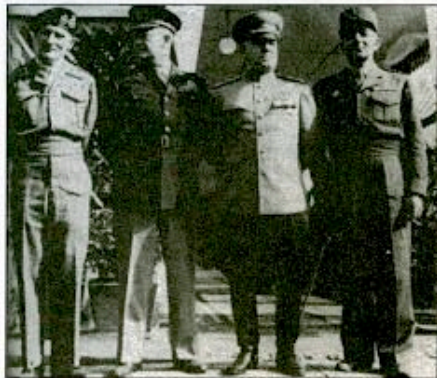
Fin 1943, 37 Etats avaient reconnu la France combattante, présente sur tous les fronts : en Italie avec le corps expéditionnaire de Juin (qui s'illustrera le 25 janvier 1944 à Monte Cassino), dans le Pacifique ou sur le front russe, où combat l'escadrille «*Normandie*»,



La République rentre chez elle à la Libération.

bientôt dénommée «*Normandie-Niemen*» (l'URSS avait reconnu le CNF le 28 septembre 1942 comme «*l'organe directeur de la France combattante, ayant seule qualité pour organiser la participation des citoyens et des territoires français à la guerre*»).

La transformation le 2 juin 1944 du CFLN en **Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF)** va concrétiser ainsi une réalité et se révéler particulièrement opportune à 4 jours du débarquement allié en Normandie, auquel participeront les «*Forces Aériennes Françaises libres*» (FAFL), les «*Forces Navales Françaises Libres*» (FNFL) et le «*Commando Kieffer*» des FFL. C'est que, parmi les milieux dirigeants américains avait été envisagé un temps la mise en place, comme en Italie, d'une administration militaire (AMGOT). Le 12 juillet 1944, le gouvernement américain reconnaît que «*le Comité d'Alger est qualifié pour exercer l'administration de la France*» ; le terme «*Comité*» traduisant encore des réticences qui ne seront pleinement levées qu'à l'automne.



De g. à dr. : Montgomery, Eisenhower, Joukov et De Lattre.

L'affirmation de la France libre durant les quatre années de guerre, le fait qu'à l'été 1944 les FFL regroupent 560 000 hommes sous les armes⁷, que les FFI vont jouer un rôle important dans la réussite des débarquements de Normandie et de Provence vont faire que, «*tout naturellement*» quand le régime de Vichy s'effondre et que ses dirigeants s'enfuient dans les fourgons de l'occupant, le GPRF, qui s'installe dans Paris libéré fin août 1944, et qui va organiser la participation de la France à la poursuite de la guerre, va être reconnu comme le gouvernement légitime de la France par son peuple dès la Libération et *de Jure* par les Alliés le 23 octobre 1944.

C'est un Etat ayant sa pleine souveraineté qui sera présent le 8 mai 1945 à Berlin pour la signature de la capitulation nazie.

⁷ 233 000 musulmans d'Afrique du Nord, 113 000 Africains noirs, 176 000 Français d'Algérie mobilisés et 20 000 évadés de France.

⁶ Jean-François Muracciole : Histoire de la France libre, «*Que sais-je ?*» 1996.

DOCUMENTS

MANIFESTE RELATIF A LA DIRECTION DE L'EFFORT FRANÇAIS DANS LA GUERRE

La France traverse la plus terrible crise de son histoire. Ses frontières, son empire, son indépendance et jusqu'à son âme sont menacés de destruction.

Cédant à une panique inexcusable, des dirigeants de rencontre ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. Cependant d'innombrables preuves montrent que le Peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des millions de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent pour le faire que de trouver des chefs dignes de ce nom.

Or, il n'existe plus de gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy, et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être, et n'est en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré. Je n'y failirai pas.

J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement.

Pour m'assister dans cette tâche, je constitue à la date d'aujourd'hui un **Conseil de Défense de l'Empire**. Ce conseil, composé d'hommes qui exercent déjà leur autorité sur des terres françaises ou qui symbolisent les plus hautes valeurs intellectuelles et morales de la nation, représentent le pays et l'empire qui se battent pour leur existence.

J'appelle à la guerre, c'est-à-dire au combat ou au sacrifice, tous les hommes et toutes les femmes des terres françaises qui sont ralliées à moi. En union étroite avec nos alliés, qui proclament leur volonté de contribuer à restaurer l'indépendance et la grandeur de la France, il s'agit de défendre contre l'ennemi ou contre ses auxiliaires la partie du patrimoine national que nous détenons, d'attaquer l'ennemi partout où cela sera possible, de mettre en œuvre toutes nos ressources, militaires, économiques, morales, de maintenir l'ordre public et de faire régner la justice.

Cette grande tâche, nous l'accomplirons, pour la France dans la conscience de la bien servir et dans la certitude de vaincre.

Brazzaville, 27 octobre 1940

C. de Gaulle

DÉCLARATION ORGANIQUE

Au nom du Peuple et de l'Empire français

Vu la loi du 13 février 1872 relative au rôle éventuel des conseils généraux dans des circonstances exceptionnelles ;

Vu les lois constitutionnelles des 25 février 1875, 16 juillet 1875, 2 août 1875 et 14 août 1884 ;

Vu l'état de guerre existant entre la France et l'Allemagne depuis le 3 septembre 1939 et entre la France et l'Italie depuis le 10 juin 1940 ;

Vu notre prise de pouvoir et la création d'un Conseil de défense de l'Empire français par ordonnances en date du 27 octobre 1940, dans les territoires libres de l'Empire français ;

Attendu que cette prise de pouvoir et cette création ont pour but et pour objet la libération de la France tout entière ; qu'il importe, en conséquence, de faire connaître à tous les Français, ainsi qu'aux puissances étrangères dans quelles conditions de fait et de droit nous avons pris et exerçons le pouvoir.

Nous, Général de Gaulle,

Chef des Français libres

Considérant que tout le territoire de la France métropolitaine est sous le contrôle direct ou indirect de l'ennemi ; qu'en conséquence, l'organisme dit "Gouvernement de Vichy" qui prétend remplacer le Gouvernement de la République, ne jouit pas de cette plénitude de liberté qui est indispensable à l'exercice intégral du pouvoir ;

Considérant que c'est vainement que cet organisme affecte et justifie sa création et son existence sous les apparences d'une révision des lois constitutionnelles, qui n'est en réalité que la violation flagrante et répétée de la Constitution française ;

Que, sans nier qu'une révision de la Constitution pourrait être utile en soi, le fait de l'avoir provoquée et réalisée dans un moment de désarroi et même de panique du Parlement et de l'opinion suffirait à lui seul à ôter à cette révision le caractère de liberté, de cohérence et de sérénité sans lequel un tel acte, essentiel pour l'État et pour la Nation, ne peut avoir de réelle valeur constitutionnelle ;

Que le Président de la République s'est vu dépouiller, sans avoir donné sa démission, des droits et prérogatives de ses fonctions ;

Qu'aux termes formels de la Constitution de 1875, un voeu de révision doit être voté par la Chambre et le Sénat, délibérant séparément, après quoi seulement les propositions de révision sont soumises à l'Assemblée nationale, laquelle ne peut au surplus se réunir qu'à Versailles ;

Que ces règles simples considérées par les principaux législateurs de la République, en particulier Gambetta et Jules Ferry, comme une garantie nécessaire du Consentement éclairé des Chambres, permettant d'éviter les révisions hâtives ou perfides de la Constitution, n'ont été respectées qu'en apparence ou ont été violées ;

Qu'en réalité, ni les deux Chambres, ni l'Assemblée nationale n'ont pu délibérer librement et que certains principes fondamentaux traités dédaigneusement de "questions de procédure" par les représentants du prétendu Gouvernement défenseur du projet, ont été manifestement méconnus ;

Qu'en particulier un certain nombre de membres de l'Assemblée ont été empêchés d'y participer, le navire où ils se trouvaient régulièrement, ayant été retenu au loin sur l'ordre du Gouvernement ou d'accord avec lui ; qu'au cours des débats publics, une pression a été exercée sur les membres présents par l'intervention de tiers sans qualité ; qu'en violation du règlement, aucun procès-verbal des débats n'a été publié ;

LE DOSSIER

Que la soi-disant Assemblée nationale a été réunie à Vichy, alors qu'en fixant à Versailles le siège de l'Assemblée, le législateur avait manifesté qu'il n'envisageait pas qu'on pût jamais profiter de la détresse d'un Parlement, chassé et dispersé par des armées en marche, pour le convoquer, tout à coup, dans un chef-lieu de canton, afin de l'y contraindre, par intimidation à porter la main sur les lois fondamentales de la République ;

Considérant que, eût-elle été saisie régulièrement d'un projet de révision, l'Assemblée de Vichy avait pour devoir d'en délibérer, article par article, et d'en voter le texte définitif, lequel serait devenu, après promulgation, une des lois constitutionnelles du pays ; mais que loin de réaliser l'objet essentiel de sa fonction, la dite Assemblée, abdiquant une compétence qui lui appartenait à elle seule, s'est bornée à prendre la décision, aussi inconstitutionnelle qu'insensée, de confier à un tiers un véritable blanc-seing, à l'effet d'élaborer et d'appliquer lui-même une nouvelle constitution ;

Considérant que la loi de 1884, édicte que "la forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision" ;

Que, néanmoins, malgré cette promesse solennelle faite à la nation, le pseudo-gouvernement de Vichy qui s'était intitulé lui-même "Gouvernement de la République en vue d'obtenir les pleins pouvoirs, a prononcé l'abolition, aussi bien dans la forme que dans le fond, morceau par morceau, de la Constitution républicaine ;

Qu'il a banni de ses actes prétendus constitutionnels jusqu'au mot de "République", attribuant au Chef de ce qu'il appelle "État français" des pouvoirs aussi étendus que ceux d'un monarque *absolu*, pouvoirs qu'il ne tient qu'à lui d'exercer sa vie durant ou de transmettre à toute autre personne choisie par lui seul et même de rendre héréditaires ;

Qu'enfin, il n'a pas hésité à étouffer le droit de libre disposition du peuple, considéré en France comme traditionnel et sacré, en conférant au Chef de l'État la possibilité, sur sa seule signature, de conclure et ratifier tous les traités, même les traités de paix ou de cession de territoires portant atteinte à l'intégrité, à l'indépendance et à l'existence de la France, de ses colonies, et des pays sous son protectorat ou son mandat ;

Qu'à la vérité, le blanc-seing qui a été délivré à ce soi-disant gouvernement prévoit que la prétendue Constitution nouvelle sera "ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées", mais que cette disposition est à dessein sans portée, attendu que le prétendu Chef de l'État a tout loisir de régler, à sa guise, la composition des futures assemblées, ainsi que les modalités de sa ratification ;

Qu'il peut reculer cette ratification à une date aussi lointaine qu'il lui plaira et même indéfiniment ;

Qu'à défaut d'un Parlement libre et fonctionnant régulièrement, la France aurait pu faire connaître sa volonté par la grande voix de ses Conseils généraux ; que les Conseils généraux auraient même pu, en vertu de la loi du 15 février 1872, et vu l'illégalité de l'organisme de Vichy, pourvoir à l'administration générale du pays, mais que ledit organisme, par soi-disant décret du 20 août 1940, leur a interdit de se réunir et que par la prétendue loi du 12 octobre 1940, il les a remplacés par des commissions nommées par le pouvoir central ;

Considérant, en résumé, que, malgré les attentats commis à Vichy, la Constitution demeure légalement en vigueur, que, dans ces conditions, tout Français, et, notamment, tout Français Libre, est dégagé de tout devoir envers le pseudo-gouvernement de Vichy, issu d'une parodie d'Assemblée nationale, faisant fi des Droits de l'Homme et du Citoyen, et du droit de libre disposition du peuple, gouvernement dont au surplus tous les actes établissent péremptoirement qu'il est dans la dépendance de l'ennemi ;

Considérant que la défense des territoires d'outre-mer, aussi bien que la libération de la Métropole, exigent que les forces de la France, éparses dans le monde, soient placées, sans délai, sous une autorité centrale provisoire ;

Qu'il tombe sous le sens que la création de cette autorité centrale provisoire ne peut être réalisés actuellement et pour raisons de force majeure, dans les conditions prévues par la lettre des lois ;

Que les auteurs de la Constitution ne pouvaient prévoir, en effet, qu'un jour viendrait où des Français devraient procéder à la formation d'un pouvoir en dehors de la France continentale ; qu'on ne peut davantage songer à fonder actuellement ce pouvoir sur le système électif, car la mise au point d'un tel système en pleine guerre, et le fait qu'il faudrait l'organiser sous toutes les latitudes, entraîneraient d'inextricables difficultés et, en tous cas, de longs retards,

Qu'il doit suffire, à l'heure où nous sommes, que la volonté des Français Libres se soit exprimée sans contrainte et sans équivoque à ce sujet, sous la réserve formelle que l'autorité provisoirement constituée devra, comme toute autre autorité, répondre de ses actes devant les représentants de la Nation, dès que ceux-ci auront la possibilité d'exercer librement et normalement leur mandat.

En conséquence,

Nous, Général de Gaulle,

Chef des Français Libres,

le Conseil de Défense de l'Empire entendu :

Constatons que, de tous les points du globe, par démarches individuelles ou collectives, des millions de Français ou de sujets Français et des territoires français Nous ont appelé à la charge de les diriger dans la guerre ;

Déclarons que la voix de ces Français, les seuls que l'ennemi ou l'organisme de Vichy, qui dépend de lui, n'avaient pu réduire au silence, était la voix même de la Patrie et que Nous avons, en conséquence, le devoir sacré d'assumer la charge qui Nous était imposée ;

Déclarons que Nous accomplirons cette mission dans le respect des institutions de la France et que Nous rendrons compte de tous nos actes aux représentants de la Nation française dès que celle-ci aura la possibilité d'en désigner librement et normalement

Ordonnons que la présente déclaration organique sera promulguée ou publiée partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 novembre 1940

C. de Gaulle

ORDONNANCE DU 24 SEPTEMBRE 1941 CRÉANT LE COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS

Au nom du Peuple et de l'Empire français,
 Nous, général de Gaulle, chef des Français libres,
 Ordonnons,

Vu nos ordonnances des 27 octobre et 12 novembre 1940, ensemble notre déclaration organique du 16 novembre 1940 ;

Considérant que la situation résultant de l'état de guerre continue à empêcher toute réunion et toute expression libre de la représentation nationale ;

Considérant que la Constitution et les lois de la République française ont été et demeurent violées sur tout le territoire métropolitain et dans l'Empire, tant par l'action de l'ennemi que par l'usurpation des autorités qui collaborent avec lui ;

Considérant que de multiples preuves établissent que l'immense majorité de la Nation française, loin d'accepter un régime imposé par la violence et la trahison, voit dans l'autorité de la France libre l'expression de ses vœux et de ses volontés ; Considérant qu'en raison de l'importance croissante des territoires de l'Empire français et des territoires sous mandat français ainsi que des forces armées françaises qui se sont ralliées à nous pour continuer la guerre aux côtés des alliés contre l'envahisseur de la Patrie, il importe que les autorités de la France libre soient mises en mesure d'exercer, en fait et à titre provisoire, les attributions normales des pouvoirs publics ;

Ordonnons :

Article premier. En raison des circonstances de la guerre et jusqu'à ce qu'ait pu être constituée une représentation du peuple français en mesure d'exprimer la volonté nationale d'une manière indépendante de l'ennemi, l'exercice provisoire des pouvoirs publics sera assuré dans les conditions fixées par la présente ordonnance.

Article 2. Il est institué un Comité national composé de commissaires nommés par décret. Le général de Gaulle, chef des Français libres, est président du Comité national.

Article 3. A partir de la première réunion du Comité national, l'exercice des pouvoirs publics sera soumis aux règles suivantes :

Les dispositions de nature législative feront l'objet d'ordonnances délibérées en Comité national, signées et promulguées par le chef des Français libres, président du Comité national, contresignées et certifiées conformes par l'un ou plusieurs des commissaires nationaux. Ces ordonnances seront obligatoirement, et dès que possible, soumises à la ratification de la représentation nationale.

Les dispositions de nature réglementaire feront l'objet de décrets rendus par le chef des Français libres, président du Comité national, sur la proposition ou le rapport de l'un ou de plusieurs des commissaires nationaux et contresignés par ce ou ces commissaires nationaux.

Article 4. Les traités internationaux et conventions internationales, normalement soumis en vertu de la Constitution à l'approbation des chambres, entreront en vigueur dès ratification par ordonnance rendue dans les conditions visées à l'article précédent.

Article 5. Les commissaires nationaux, membres du Comité national, exercent toutes les attributions, individuelles ou collégiales, normalement dévolues aux ministres français.

La compétence et les limites de chaque département administratif seront déterminées par décret.

L'un des commissaires nationaux est chargé par décret de la coordination générale entre les départements administratifs civils. Il est assisté par un secrétaire général, nommé par décret.

Les commissaires nationaux sont responsables devant le chef des Français libres, président du Comité national.

Article 6. Les représentants diplomatiques des puissances étrangères sont accrédités auprès du chef des Français libres, président du Comité national.

Les représentants de la France libre à l'étranger sont nommés par décret et accrédités par le chef des Français libres, président du Comité national.

Article 7. Le chef des Français libres, président du Comité national, peut, s'il se trouve absent du Comité national, déléguer tout ou partie de ses attributions, en ce qui concerne la signature des décrets et des conventions internationales, non visées à l'article 4 ci-dessus, à un commissaire national délégué par lui comme vice-président du Comité en son absence.

Article 8. Les hauts-commissaires, délégués généraux, gouverneurs généraux et gouverneurs, disposent chacun, dans les limites de leur compétence, et dans le cadre des lois, ordonnances et règlements en vigueur, du pouvoir d'édicter toute mesure générale ou individuelle d'application de ces lois, ordonnances ou règlements, par arrêtés.

Article 9. Il sera pourvu ultérieurement, par ordonnance, à la constitution d'une Assemblée consultative, destinée à fournir au Comité national une expression, aussi large que possible, de l'opinion nationale.

Article 10. Le Conseil de défense de l'Empire français, institué en vertu de l'article 2 de l'ordonnance n° 1, du 27 octobre 1940, est présidé par le chef des Français libres, président du Comité national.

La composition de ce Conseil est fixée par décret.

Il émet des avis consultatifs sur les questions relatives à la défense des territoires de l'Empire et à la participation des dits territoires à l'action de guerre. Ces avis font l'objet de consultations écrites ou télégraphiées soit collectives, à l'instigation du chef des Français libres, soit individuelles à l'initiative des membres du Conseil.

Article 11. Le siège du Comité national est fixé par le chef des Français libres, président du Comité national, là où il convient, pour assurer dans les meilleures conditions l'exercice des pouvoirs publics et la direction générale de la guerre.

Article 12. Sont abrogés les articles 2, 4, 5 et 6 de l'ordonnance n° 1 et l'ordonnance n° 2 du 27 octobre 1940, l'ordonnance n° 5 et les articles 2 et 3 de l'ordonnance n° 6, du 12 novembre 1940, et d'une manière générale toutes dispositions législatives et réglementaires contraires à la présente ordonnance.

Article 13. La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la France libre.

Fait à Londres, le 24 septembre 1941
 Charles de Gaulle

Dans notre prochain numéro, nous publierons les textes fondateurs du Comité Français de la Libération Nationale (CFLN), créé le 3 juin 1943 et du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) proclamé le 2 juin 1944.

COLLABORATION ET RESISTANCE A... MONACO

Le plus souvent, Monaco n'évoque que les aventures sentimentales des princes et princesses du nom, le grand Prix de formule 1, le Casino de Monte-Carlo, les yachts...

Pourtant, depuis le 28 mai 1993, Monaco – deuxième plus petit Etat du Monde¹ – est l'un des membres de l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.), et son existence étatique autonome remonte au XIV^e siècle.

Ce sont les Phocéens de Massilia², qui ont fondé sur le célèbre rocher au VI^e siècle av. J.C. la colonie de *Monoikos*. Au I^{er} siècle avant notre ère, Virgile, Plin l'Ancien et Tacite évoqueront *Monoceus*, où Jules César se serait arrêté.

Monaco restera sous domination romaine jusqu'à la fin de l'Empire romain d'Occident en 476. Le lieu, comme la région provençale environnante, sera ravagé pendant plusieurs siècles par les invasions «barbares» puis par les incursions des Sarrazins.³

En 1191, la souveraineté sur le lieu, peuplé par des populations parlant un dialecte italien ligure répandu sur la côte du Golfe de Gênes, et proche du parler monégasque actuel, passe précisément sous la domination de la cité-Etat maritime de Gênes, qui y entame au début du 13^e siècle la construction d'une forteresse.

A la fin de ce 13^e siècle, le descendant d'un gouverneur génois, François Grimaldi, s'empare momentanément de la forteresse monégasque. Son cousin, Rainier 1^{er}, au service du Roi de France Philippe le Bel qui le nomme grand amiral de France, fonde la dynastie des Grimaldi : son fils Charles 1^{er} est reconnu seigneur de Monaco en 1342, il acquerra les seigneuries de Menton en 1346, de Roquebrune en 1355.

Jusqu'au début du 16^e siècle, Les Grimaldi devront compter sur l'appui de la France et de la Savoie pour contrer les tentatives génoises de reprendre le Rocher. Entre 1524 et 1641, Monaco se place sous protectorat de l'Espagne qui y installe une garnison, avant d'asseoir par le Traité de Péronne du 14 décembre 1641 l'alliance privilégiée avec la France.⁴

La Révolution de 1789 est une période majeure de l'histoire française, elle eut aussi de profondes conséquences pour Monaco : la nuit du 4 août 1789 abolissant les privilèges de la noblesse, les Princes de Monaco perdirent cette nuit-là leurs possessions françaises (Les Baux, le Valentinois, le Carladais...). A Monaco même, une «Société populaire» va récla-

mer l'annexion à la France : elle sera décidée par la Convention le 15 février 1793⁵, et Monaco, fut, sous le nom de «Fort d'Hercule», intégré au département des Alpes-Maritimes.

SOUS LE PROTECTORAT

Monaco ne retrouva son existence nationale qu'après la chute de l'Empire napoléonien, par les traités de Paris de 1814 et surtout de 1815 qui insèrent – sous le statut de protectorat – la principauté dans le comté de Nice détaché avec la Savoie de la France et donné au Royaume de Sardaigne.⁶

La principauté de Monaco comprend alors outre Monaco (1250 habitants), Roquebrune (850 habitants) et Menton (4900 habitants), dont la plaine est productrice et exportatrice de citrons. C'est la volonté du Prince Florestan 1^{er} de taxer ces exportations qui va conduire en 1848 Roquebrune et Menton à se proclamer «villes libres» et à se placer sous la protection du Royaume de Sardaigne.

En 1860, en remerciement de l'aide apportée par Napoléon III à l'unité italienne, le Royaume de Piémont-Sardaigne rétrocède à France – après consultation des populations – la Savoie et le Comté de Nice perdus en 1815. Le traité franco-monégasque de 1861, entérinant le rattachement de Roquebrune et Menton à la France⁷, consacra l'indépendance de Monaco à l'égard de ses voisins.

Le prince Charles III (régnant de 1856 à 1889), qui avait dès 1856 autorisé des salons de jeux monégasques, va en 1860 prendre une décision d'importance : il autorise les jeux de casino, interdits tant en France qu'en Italie, en en confiant l'exploitation à la «Société des bains de mer et du cercle des étrangers» (SBM).⁸ La SBM, qui construit hôtels et villas de luxe, et qui en 1911 inaugure le premier Rallye de Monte-Carlo, va faire de Monaco – et plus particulièrement de son quartier de Monte-Carlo – une destination privilégiée des grandes fortunes du monde.

D'autant plus qu'une autre mesure prise dès 1869 par Charles III, liée à l'apport important de revenus générés par la SBM, à savoir la suppression des impôts personnels, fonciers et immobiliers, amorcé le statut de paradis fiscal que la Principauté va acquérir.

En 1911, le Prince, jusque-là monarque absolu, octroie à ses sujets une Constitu-

tion, et la principauté devient ainsi une Monarchie constitutionnelle. Toutefois, les modifications les plus importantes du statut de la principauté vont être celles décou-



lant d'un nouveau Traité de Paris signé entre la France et Monaco au lendemain de la Première Guerre mondiale.

L'ENTRE-DEUX GUERRES

Lors du Premier conflit mondial, le prince héritier de Monaco, Louis, le «Prince soldat», ayant souscrit un engagement volontaire, va servir comme capitaine dans la 1^{re} Armée française puis à l'état-major de la 5^e Armée, terminant la guerre chef d'escadron, ayant reçu après plusieurs citations la Croix de Guerre avec palmes.⁹

Pour autant, cette fidélité à l'alliance avec la France ne lève pas toutes les inquiétudes ressenties par Paris durant la guerre : Le prince Louis, âgé de 44 ans, est sans héritier légitime, et le risque existe qu'en l'absence le titre princier échoue à un prince... allemand.

Signé secrètement en juillet 1918, le traité franco-monégasque de Paris, prévoit que «son Altesse le Prince de Monaco s'engage à exercer ses droits de souveraineté en parfaite conformité avec les intérêts politiques, militaires navals et économiques de la France» (art. 1), que «les relations internationales de la Principauté devront toujours faire l'objet d'une entente préalable entre le gouvernement princier et le gouvernement français» (art. 2), et qu'«en cas de vacance de la couronne faute d'héritiers directs ou adoptifs, le territoire monégasque formerait sous le protectorat de la France, un Etat autonome» (art. 3). De plus, une convention franco-monégasque signée en 1930 stipule que le ministre d'Etat (premier ministre) est un haut-fonctionnaire français choisi par le Prince sur une liste fournie par la France.

⁹ Entré à l'école militaire de Saint-Cyr en 1891, il avait précédemment servi dans l'armée française jusqu'en 1899. Après son réengagement de 1914, il restera dans l'armée jusqu'en 1922, date de son accession au trône princier sous le nom de Louis II, étant alors nommé général de brigade (et en 1939 général de division).

¹ Cité du Vatican : 0,4 km² ; Monaco : 2,02 km², Saint-Marin : 61,5 km², Liechtenstein : 160 km², Andorre : 468 km²...

² Massalia ou Massilia : nom ancien de Marseille, créée en 600 av. J.C. par des Phocéens, Grecs originaires de Phocée, ville d'Asie mineure (Smyrne, en actuelle Turquie).

³ Arabes et Berbères musulmans d'Afrique du Nord.
⁴ Ce qui vaudra aux princes de Monaco, le duché de Valentinois, le marquisat des Baux (en Provence), le comté de Carladais (en Auvergne), donnés par Louis XIII en compensation de la perte de propriétés en Espagne.

Durant l'entre-deux guerres, Monaco va conforter son statut de destination de loisirs de luxe – le premier «Grand prix automobile de Monaco» est organisé en 1929 – ainsi que de «paradis fiscal» : en 1934 deux cents sociétés par action y sont domiciliées... En 1936, Hitler étant au pouvoir depuis janvier 1933, le ministre allemand des finances, Hjalmar Schacht, rend visite à Louis II pour discuter de la place des banques allemandes dans la Principauté... et de mécanismes financiers ultérieurement utilisés par le Reich pour contourner les embargos.

La guerre déclarée avec l'Allemagne le 3 septembre 1939, puis le 10 juin 1940 avec l'Italie, la Principauté de Monaco affirme sa neutralité, observant cependant avec inquiétude en juin 1940 l'évolution du front avec l'Italie, qui revendique l'ancien comté de Nice.

L'armistice franco-italien du 24 juin va accorder à l'Italie une zone d'occupation très limitée mais qui comprend la ville de Menton, à proximité de la frontière monégasque.

Outre des affinités idéologiques, cette situation stratégique jointe aux ambitions territoriales italiennes va conduire le Prince à resserrer les liens avec le gouvernement pétainiste, qui contrôle la zone sud de la France et à qui il demande de garantir l'intégrité monégasque face au Duce.

Ce rapprochement se traduit par la mise en place dans la principauté d'une législation inspirée de celle de l'Etat français : le 1^{er} juillet 1941, une ordonnance-loi instaure le recensement des Juifs¹⁰, le 28 février 1942 un statut des Juifs est promulgué, le 26 août 1942 – avant l'occupation de la Principauté – 66 Juifs étrangers sont arrêtés et envoyés à Drancy avant leur déportation à Auschwitz d'où seuls deux reviendront.

DEUX OCCUPATIONS

L'invasion par la Wehrmacht et l'armée fasciste italienne de la zone sud de la France le 11 novembre 1942, consécutive au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, va conduire à l'occupation de Monaco par l'armée du Duce.

L'entrée d'éléments de la IV^e armée italienne à Monaco va s'accompagner de manifestations profascistes d'une partie des immigrés transalpins résidant dans la principauté, certains se rendant place du Palais pour y injurier le Prince.

L'occupation italienne va durer dix mois, jusqu'à la capitulation de fait italienne début septembre 1943 devant les Alliés. Pendant cette période, la police politique fasciste (OVRA) – épaulée par des résidents italiens – va à partir de la fin novembre 1942 arrêter 220 personnes, internées à Modane, Sospel, Embrun et dans des prisons italiennes.

Les troupes italiennes, évacuant Monaco le 10 septembre 1943, vont être aussitôt remplacées par des troupes allemandes, accompagnées de feldgendarmes et d'agents de la Gestapo. «Des Allemands s'installent dans la Principauté parce que les événements de la guerre l'exigent» – peut-on lire sur une affiche apposée sur les

murs le jour même de leur entrée et sous la signature du ministre d'Etat, le Préfet français Emile Roblot, qui souligne que «les autorités allemandes ont agi avec la plus grande courtoisie envers le Prince et son gouvernement».

Il est vrai que les dirigeants monégasques n'ont pas attendu l'arrivée des Allemands pour nouer avec le Reich des relations cordiales. Ainsi, en mars 1942, le Dr Schaeffer, président du service de contrôle du Reich à la Banque de France, s'était rendu à Monaco à la demande d'Emile Roblot afin d'étudier les possibilités d'installer dans la Principauté une banque allemande, filiale et non succursale de la *Deutsche Bank*.¹¹ Le 25 juin 1943, le Prince Louis II avait offert un banquet au nouveau Consul d'Allemagne à Monaco, le Dr Hellenthal, nommant parallèlement un nazi, le Dr Bernhard Bodenstein, consul de Monaco à Berlin. Le 1^{er} juillet 1943 était inaugurée une nouvelle station de radio, Radio Monte-Carlo, «au service de l'Europe nouvelle» et sous le contrôle du Ministère allemand des Affaires étrangères...

La présence allemande à Monaco va se traduire aussi par la construction de bunkers, et aussi hélas, par une répression menée par la Gestapo à l'encontre des Juifs¹² et des Résistants.

RESISTANCE A MONACO

Parmi les premiers actes de Résistance fut l'aide apportée en 1942 à l'évasion d'aviateurs canadiens et anglais internés par Vichy au Fort de la Revère, non loin de Monaco : sur 82 évadés une soixantaine regagna l'Angleterre via Monaco, Marseille et l'Espagne.

L'Occupation de la principauté à partir de novembre 1942 crée une situation nouvelle : en liaison avec le S.R. belge se crée le réseau Reims-Jenny, rattaché plus tard au BCRA. Recrutant notamment dans le personnel local de la SNCF et dans la Sureté monégasque, il collectera des renseignements sur les mouvements de troupes en gare de Monte-Carlo, dans le port de Monaco, sur les fortifications. Son principal animateur, Robert Ley, propriétaire du garage le Splendid à Monaco où est installé le P.C du réseau, sera arrêté en mai 1943.¹³

¹¹ Cette Banque, la Banque Charles et Cie, du nom de Johannès Charles, un financier suisse naturalisé allemand en 1941 et chargé de mission de la Deutsche Bank, sera créée le 21 juillet 1944, avec un apport secret de capitaux allemands. Sa mission : blanchir des capitaux nazis alors que s'amorce la défaite du Reich.

La Banque Charles ne sera pas le seul canal utilisé par les nazis, qui ont monté dans la Principauté des sociétés écrans via de multiples prête-noms monégasques grassement rémunérés.

Mandel Szolnikoff, alias «M. Michel», fournisseur exclusif de la Kneegsmann et des S.S. à Paris, investira dans l'immobilier à Monaco, achetant notamment les hôtels de luxe (Windsor, Louvre, Régina Saint-James...) via sa holding financière : les droits de mutation abonderont en 1943 le Trésor princier de 15 millions de francs...

¹² Une nouvelle loi sur le séjour des étrangers en date du 21 décembre 1943 entraînera des rafles de janvier à avril 1944, dont sera victime Mieczyslaw Oxner, sous-directeur de laboratoire au Musée océanographique de Monaco.

¹³ Arrêté par la police pétainiste, il sera livré aux Italiens qui le condamneront à 18 mois de prison et l'interneront à San Remo. Tombé dans les mains des Allemands après la capitulation italienne, il sera déporté à Buchenwald où il décédera.

Le réseau, affecté à nouveau par des arrestations début 1944, est réorganisé par René Borghini, monégasque, secrétaire de la Présidence du Conseil National de la Principauté, lui aussi arrêté par la Gestapo le 4 juillet 1944 ; quelques jours plus tard, agent de liaison du Réseau, Esther Poggio sera arrêtée le 7 juillet par la Gestapo, victime d'un piège tendu avec le concours de Roblot. Tous deux seront parmi les 21 fusillés de l'Ariane à Nice le 15 août 1944.

Le colonel Bernis, co-organisateur du réseau Alliance, organisa à partir de son domicile monégasque un réseau qui outre son activité de renseignement participa à l'exfiltration de France du général Giraud.



Entrée des FFI à Monaco le 3 septembre 1944.

Mentionnons aussi actifs à Monaco les Réseaux Gallia et Carte de Radio-Patrie, une section de l'AS, une section de FTP rattachée à Nice...

La Guerre – les Alliés ont débarqué en Provence le 15 août – va aussi toucher Monaco : la Principauté est bombardée en juillet et août 1944, les Alliés cherchant à détruire un centre de repérage de sous-marins abrité dans un bunker, et des bateaux Allemands réfugiés dans le Port. On déplorera d'importantes destructions et 29 morts civils.

Après le départ de la dernière colonne allemande le 30 septembre, une canonnade le 31 depuis les navires de guerre et des combats dans la nuit du 2 au 3 septembre, auxquels prirent part les FTP, le 509^e régiment de parachutistes US et les tirs du croiseur français Edgard-Quinet, la libération de Monaco est effective le 3 septembre, avec l'entrée des FFI dans la cité. Un comité de Libération, présidé par le communiste «Freddy» Muller, hésitera entre une République populaire et l'annexion à la France ; hésitation – du moins en ce qui concerne l'annexion – qui sera aussi celle du Commissaire de la République en Région provençale, Raymond Aubrac, qui s'en ouvrit le 25 novembre 1944 au général de Gaulle ; lequel lui répondit : «vous auriez dû l'envahir d'abord et m'en parler ensuite (...) mais comme vous me demandez l'autorisation, je ne peux vous la donner...»

Le Prince Louis II resta en place, son fils Rainier, prenant ses distances avec son père, s'engagea dans l'Armée française, le Préfet Roblot se réfugia... à Paris, où il ne fut pas inquiété.

Le 3 septembre, jour de la Libération, est aujourd'hui un jour férié conventionnel auquel sont attachés les syndicats monégasques, nés le 6 septembre 1944.

¹⁰ Ils sont alors 219 dans la Principauté.

NORVEGE : UNE DIGUE A CÉDÉ...

La Norvège est un petit pays de 5 millions d'habitants en Europe du Nord scandinave dont on parlait peu, jusqu'à ce funeste 22 juillet 2011, quand le monde horrifié apprenait que 69 jeunes rassemblés sur une

île près d'Oslo pour une université d'été avaient été assassinés par un tueur qui avait quelques heures plus tôt fait exploser une bombe dans la capitale norvégienne y faisant 8 autres victimes.

L'auteur de la tuerie du 22 juillet 2011, Anders Behring Breivik, rapidement arrêté, âgé de 32 ans, a été condamné le 24 août 2012 à 21 ans de prison, la peine maximale en Norvège. Alors que la piste islamiste avait été immédiatement évoquée quant à la responsabilité de l'attentat, il apparut au cours de l'enquête que, de par la personnalité du tueur, c'était en direction de l'extrême-droite que celle-ci devait s'orienter. Ainsi fut rappelée l'appartenance ancienne de Breivik au *Fremskrittspartiet* (FrP), le «Parti du Progrès», parti qui n'est pas sans rappeler le Front National en France.

Pour être par le nombre des victimes d'une ampleur exceptionnelle, la tuerie de l'île d'Utøya n'a pas été la première des manifestations meurtrières du racisme en Norvège.

Ainsi, deux néo-nazis norvégiens furent condamnés pour l'assassinat le 26 janvier 2001 de Benjamin Hermansen, âgé de 15 ans, transpercé de coups de couteau, dont le «crime» était d'être le fils d'un Ghanéen noir et d'une mère norvégienne blanche. Les deux assassins, âgés de 20 et 22 ans, furent condamnés à 17 et 18 ans de prison, leur complice «passive» – elle déclara : « Nous haïssons les étrangers » – à 3 ans.



Manifestation du souvenir pour le 10^e anniversaire de la mort de Benjamin Hermansen.

L'assassinat souleva une grande émotion en Norvège – où 40 000 manifestants défilèrent pour protester contre ce racisme sanglant, avec à leur tête le premier ministre de l'époque, M. Jens Stoltenberg, et le prince héritier Haakon – et au-delà : Michael Jackson lui dédia son album «Invincible». Depuis 2002, un «Benjamin-prise» est décerné chaque 27 janvier, date anniversaire de la libération d'Auschwitz, à un établissement scolaire qui s'est distingué dans la lutte contre le racisme.

Le radicalisme raciste n'est hélas pas qu'une perversion contemporaine de la société et de la vie politique norvégienne. Déjà, au début des années 1930, Vidkun Quisling, dénonçant la «barbarie asiatique» représentée selon lui par le régime soviétique d'alors, avait appelé à la constitution

d'un «front des nations nordiques» pour s'en protéger, car, disait-il, la «race nordique a été et reste l'élément créateur de toute la civilisation mondiale».

Pour autant, ce caractère raciste de Quisling, ne dissuadera pas la classe politique d'alors de faire appel à lui pour entrer en 1932 dans le gouvernement, comme ministre de la Défense... Poste dont il démissionnera pour former en 1933 son parti de type fasciste, la «Nasjonal Samling» (N.S., «Union Nationale»), avec l'adoption de la croix de Saint-Olaf comme emblème, la référence à la primauté nordique, l'antiparlementarisme et l'antimarxisme virulents, le mythe du chef, le «Fører» (Guide).

Vidkun Quisling aura son heure de «gloire» entre 1942 et 1945 quand l'occupant nazi de la Norvège – envahie en 1940 – en fait le chef d'un gouvernement collaborateur, la NS devenant parti unique.¹

La Norvège libérée par la capitulation allemande du 8 mai 1945, Quisling fut jugé par une Cour de justice spéciale, condamné à mort le 10 septembre 1945 et exécuté le 24 octobre suivant.

Environ 92 000 «landviskere» («traîtres à la Patrie») furent épurés, mais pour la plupart avec des peines de principe dont, à partir de 1949, bon nombre – en pleine «guerre froide» bat son plein – furent amnistiés. Pendant les années qui suivirent, l'extrême-droite, discréditée par la collaboration avec l'occupant, se fit relativement discrète, de petits groupes de nostalgiques se manifestant cependant.



Siv Jensen, la «Marine le Pen» norvégienne.

Le dernier quart du XX^e siècle va être marqué par des violences racistes de groupuscules d'extrême-droite – Fred Ole Olsen, le chef du «Norskarisk ungdomsfront» (Front de la jeunesse aryenne norvégienne), fut impliqué en 1996 dans une

¹ La «Hird», la milice de la N.S., participera à la répression contre la Résistance norvégienne et les Juifs. le 29 juin 1941 fut ainsi instituée la «Norske Legion», portant la croix de Saint-Olaf et qui ira combattre sur le front de Leningrad avant d'être fondue dans la division SS «Nordland» ; au total 8 000 Norvégiens servirent dans les rangs allemands.

agression contre une famille de réfugiés iraniens – et, le plus inquiétant, par l'installation sur la scène politique «classique» de formations largement infiltrées par les organisations néo-nazies, et dont le fonds de commerce électoral s'appuie principalement sur la xénophobie et plus particulièrement l'hostilité à l'égard des immigrés, la plupart stagnant à des scores faibles ou marginaux.

Ce ne va pas être le cas du «*Fremskrittspartiet*» (FrP, Parti du Progrès), au sein duquel Breivik fit ses premières armes en politique.

Le FrP fut fondé en 1973 par Anders Lange, secrétaire de 1930 à 1938 du *Fedrelandslaget* («Cercle de la Patrie»), qui proposa la nomination d'Hitler et Mussolini au... prix Nobel de la paix !

Jusqu'en 1985, le FrP va stagner électoralement entre 1,9% (1977) et 4,5% (1985) des voix. Mais, en 1989, avec 13% des voix, le FrP – à tête duquel Carl Ivar Hagen a succédé à A. Lange décédé en 1974 – va faire élire 22 députés (sur 169) au *Storting*, le Parlement norvégien.

Au lendemain des élections locales de 1995, le FrPest rejoint par de nombreux membres du parti raciste «*Stopp Innvandringen*» (Stoppez l'immigration), et il recueille 15,3% des voix aux législatives de 1997 ; essentiellement en développant une logorrhée anti-immigrés et une campagne contre la minorité Saami (lapone). Le FrP va franchir en 2005 la barre des 20%, avec 22,1% et 38 députés ; score qui s'élèvera en 2009 à 22,9% (41 députés).

En 2006, Siv Jensen, qui fut longtemps la seconde de Carl Ivar Hagen, lui succède à la tête du Parti : elle va entreprendre de le «dédiaboliser», avec pour objectif de faire sauter la digue érigée par tous les partis parlementaires de gauche et de droite face au FrP ; une opération facilitée par le départ d'une aile radicale formant le parti des *Demokraterne* (sic) à l'islamophobie exacerbée.

Sous la houlette de Siv Jensen, le FrP, en gardant son fonds de commerce anti-immigrés, va se positionner en parti «libéral», militant pour la baisse des impôts, la réduction des aides aux pays en voie de développement, l'aide à l'enseignement privé... Stratégie payante...

Bien que connaissant un tassement (16,3% des voix) aux élections de septembre 2013, le FrP va entrer au gouvernement en alliance avec les conservateurs, avec 7 ministres sur 18, dont ceux des Finances (Siv Jensen), du Travail, de la Justice et sécurité publique, de l'Enfance...

Une digue a cédé...

4^E SALON REGIONAL «MEMOIRE RESISTANCE DEPORTATION»

De g. à d. Jacques Varin, Louis Delmon, Jean-Pierre Azéma et Yves Guéna.



Un public attentif.

Les 16 et 17 novembre, l'Odyssee de Périgueux accueillait la 4^e édition du Salon régional «Mémoire Résistance Déportation», organisé par «Périgord Mémoire Histoire». Comme à l'accoutumé, la journée de vendredi était uniquement consacrée aux établissements scolaires. Ainsi, quelques 250 écoliers, collégiens et lycéens ont pu, dans le cadre de la journée de sensibilisation au Concours National de la Résistance et de la Déportation 2014, découvrir deux expositions, *La Résistance dans la bande dessinée* et *L'histoire de la République française* illustrant bien le thème retenu par le jury national «La libération du territoire et le retour à la République», y être sensibilisés et s'entretenir avec d'anciens résistants et déportés (Pierrette Gautier, Lucien Cournil, Ralph Finkler et Vincent Garcia).

Le samedi 16, Norbert Pilmé, président de «Périgord Mémoire Histoire», ouvrit solennellement, en présence notamment de MM Jacques Billant, préfet de la Dordogne, Pascal Deguilhem, député de la circonscription et Michel Moyrand, maire de Périgueux, de Jacques Varin, secrétaire général de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance et de Serge Chupin, président national des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

S'ensuivit sous la conduite de Norbert Pilmé une visite guidée des différents stands des Associations, libraires, éditeurs et auteurs participant à l'événement, des expositions mises en place et des travaux d'élèves. Lors de la réception qui clôtura cette visite, le Préfet, M. Jacques Billant, remit la croix de Chevalier de l'Ordre national du mérite au Président départemental de l'ANACR, Jean-Paul Bedoin, secrétaire général-adjoint national, soulignant l'importance de son action dans l'approfondissement et la diffusion de la connaissance de la Résistance en Dordogne.

SOUS LE SIGNE DE JEAN MOULIN, DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE (CNR)...

Cette 4^e édition dont le fil rouge était tout naturellement le 70^e anniversaire de l'année 1943, année charnière, indissociable de Jean Moulin et du Conseil National de la Résistance, thème qu'illustrèrent de façon fort brillante, face à un auditorium plein à craquer, Jean-Pierre Azéma, historien français, professeur des universités, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement de l'histoire de Vichy et de la Résistance, Yves Guéna qu'il n'est plus besoin de présenter et Jacques Varin, secrétaire général de l'ANACR.

Le public, ravi par la qualité de l'exposé et du débat, se retrouva pour partie dans la grande salle de l'Odyssee où, en fin d'après-midi, la compagnie Archipel présentait *Premier Combat*, une pièce inspirée de l'œuvre qu'écrivit, au printemps 1941, Jean Moulin alors qu'il était en villégiature dans sa famille et qui parut, pour la première fois, en 1947 aux éditions de Minuit. Ce texte, adapté par le metteur en scène, Christian Fregnet, est remarquablement servi par deux comédiens déjà éprouvés, Valéry Forestier qui «traduit avec force le conflit intérieur du préfet» et Christian Julien qui «interprète un tirailleur sénégalais touchant de sincérité». Cette pièce, pour reprendre les mots du critique Pierre Assouline «atteint parfaitement son but : elle prolonge l'Histoire en faisant dialoguer les héros

le plus connu et le soldat le plus inconnu de cet épisode de la guerre». Ce récit, que nous vous invitons à lire ou à relire et qui est une dramatique en soi nous permet de comprendre, comme l'écrit la critique Mathilde Penchinat, que «son tout premier combat fut d'abord contre lui-même» et que la pièce «Premier combat n'en est pas moins un cri de révolte et une leçon d'altruisme aujourd'hui où priment l'individualité et la règle du chacun pour soi». Ce spectacle fut, de l'avis unanime des spectateurs, une réussite théâtrale.

... ET DE L'INTERNEMENT EN FRANCE ET LES CRIMES DE L'ETAT FRANÇAIS...

Le dimanche 17, à l'initiative du Service du patrimoine de la ville de Périgueux, une cinquantaine de personnes ont arpenté, deux heures durant, en compagnie de Martine Balout et Jean-Paul Bedoin, auteur avec Ralph Finkler, du volume II des «Chemins de la Mémoire» consacré à la ville, les rues de la cité pour en savoir davantage sur Périgueux dans la Seconde Guerre mondiale.

L'après-midi du dimanche, dont la thématique est traditionnellement consacrée à la déportation, a permis au public encore très nombreux d'en apprendre un peu plus sur l'*internement en France et les crimes de l'Etat français* au cours d'une conférence-débat animé par Thomas Fontaine, historien-chercheur, spécialiste de l'histoire de l'Occupation, auteur d'une thèse sur les déportés et la déportation de répression partie de France et Yves Lescure, Directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Après, quoi, comme la veille, le public fut convié à assister au spectacle présenté par la Compagnie des Hauts de Scène, *Auschwitz et après*, d'après Charlotte Delbo (qui a témoigné de la déportation à travers une œuvre littéraire variée qui figure parmi les plus fortes sur le sujet). Sur un plateau dénudé, dans une mise en scène fluide et dépouillée, trois comédiennes aguerries, Nathalie Trégouët, Chloé Mahy et Sarah Gaumont, «se relaient avec justesse, dignité, efficacité et parfois une lueur de fantaisie, comme l'écrit Tanya Drouginska, pour faire revivre l'héroïne et ses compagnes d'infortune, prenant en charge le texte dans une sorte de chœur, comme un ultime hommage où l'émotion est au rendez-vous.»

Ce spectacle d'une grande sobriété, sans aucune fausse note, venait à point nommé pour clore cette 4^e édition du Salon au cours de laquelle le très nombreux public a pu, à loisir, parcourir les différentes expositions présentées par les diverses associations partenaires, notamment celles consacrées par l'ANACR et l'AFMD aux résistants et déportés périgourdins issus des professions de santé ainsi que celle proposée par l'ODACVG et consacrée à Jean Moulin et croiser René Chouet, convalescent, venu, l'espace d'un moment, dédicacer son ouvrage, *Sous les plis du drapeau rouge*.

De la bouche même des visiteurs, ce 4^e Salon, biennal régional, «Mémoire Résistance Déportation» qui a réellement permis aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances sur des aspects précis de la Résistance et de la Déportation est à marquer d'une pierre blanche, tant la satisfaction est générale. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2015 !

REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ANACR



Comme chaque année qui n'est pas de congrès national, le Conseil national de l'ANACR s'est réuni le 20 novembre dernier au Centre International de Séjour de Paris (CISP), avec 93 participants venus de 47 départements.

La séance du matin fut ouverte à 9h30 par Louis Cortot Président national, ayant à ses côtés, Cécile Rol-Tanguy, Henriette Dubois et Pierre Martin, Président(e)s, Anne Friant-Mendrès, Mireille Monier-Lovie, Anne-Marie Montaudon, Robert Foreau-Fenier et Jacques Weiller, vice-président(e)s, Jacques Varin, secrétaire général, Jean-Paul Bedoin et Jean-Paul Riffault, secrétaires généraux adjoints, Nicole Zerline, trésorière.

Louis Cortot fit observer une minute de silence à la mémoire de Simone Conan, vice-présidente nationale, de Jean Mirouze, membre honoraire du Bureau National, d'André Borlet, Gisèle Guillemot et Jean Sciandra, membres du Conseil National, Jean Jardin, Pierre Michaud, Louis Lozach et André Ribouton, membres honoraires du Conseil National, disparus depuis le congrès de Lons-le-Saunier.

Jacques Varin, après avoir informé en ouverture des difficultés générées par un incendie ayant affecté les locaux du siège, aborda l'état de l'Association, rappelant qu'est hélas incontournable l'érosion démographique inexorable de l'effectif des Résistant(e)s ; ce qui, conjugué aux consé-

quences de l'âge qui s'avance sur la santé de celles et ceux heureusement toujours parmi nous, a conduit à une profonde mutation de l'ANACR, aujourd'hui très majoritairement composée d'Ami(e)s de la Résistance, lesquels ont désormais à assumer la direction de la quasi-totalité de ses comités départementaux. Cela souligne la responsabilité qui leur incombe dans la transmission de la connaissance de l'Histoire et des valeurs de la Résistance.

Puis il attira l'attention des membres du Conseil sur l'inquiétante progression partout en Europe de l'extrême-droite fascisante, voire néo-nazie comme en Grèce où l'Aube Dorée a fait élire une vingtaine de députés.

En France la progression de l'extrême-droite est aussi inquiétante, s'approchant des 20 % de l'électorat voire dans certaines villes des 30 ou 40 %. Des passerelles s'amorcent avec des formations plus traditionnelles et tant les identitaires que le Front National masquent leurs options derrière des discours pouvant tromper : en se référant à la Résistance, aux maquisards, voire au CNR et à son programme. Il importe donc d'être vigilant contre tout entrisme et de prendre les mesures statutaires nécessaires pour y faire échec.

Louis Cortot, après s'être félicité de l'adoption définitive le 9 juillet dernier de la loi instaurant la Journée Nationale de la Résistance le 27 mai, rappela que c'est en

1988 que, pour la première fois, fut avancée cette demande, par Jean Buisson, Président départemental de l'ANACR de la Drôme. Et qu'il aura fallu vingt-cinq ans de campagne en sa faveur menée par les comités locaux et départementaux de l'ANACR auprès des municipalités, des conseils généraux et régionaux, des parlementaires, pour recueillir leur soutien à une demande qui reçut l'appui d'autres Associations du Monde Combattant et de l'UFAC. Il s'agit désormais dit encore Louis Cortot de faire vivre chaque année cette Journée Nationale de la Résistance.

Lors de la séance de l'après-midi, placée sous la Présidence de Pierre Martin, Bernard Delaunay évoqua les étapes de la préparation du Congrès national à Brive-la-Gaillarde puis Jacques Weiller, qui est vice-président de l'UFAC, aborda les problèmes du Monde Combattant, de son organisation, le souci de la préservation de ses structures, des moyens qui lui sont accordés.

Mireille Monier-Lovie fit part de l'expérience de l'organisation chaque année d'une Journée de la Résistance, avec le passage inévitable à terme des témoins aux historiens. Anne-Marie Montaudon souligna à partir de son expérience ce que peut apporter à la transmission de la mémoire un musée local de la Résistance, Antoine Poletti rappela l'expérience du Festival du film Résistant.

SOUSCRIPTION POUR LA RENOVATION DU SIEGE NATIONAL

Acquis en 1968, le siège avait besoin de travaux pour maintenir en état ce qui est le patrimoine de l'ANACR, pour aussi se mettre en conformité avec les règles de sécurité aujourd'hui en vigueur. La Direction nationale remercie les comités de l'ANACR, les adhérents et lecteurs qui, par leurs dons, ont permis de les effectuer.

La souscription continue, des frais supplémentaires ayant été générés par le sinistre ayant affecté nos locaux.

9^e liste

M. Jacques Moreigne (23) : 50 € ; Mme Andrée Fay (33) : 20 € ; M. André Brillault (36) : 50 € ; M. Serge Dupont : 20 € ; Mme Laurence Pouchot Rouge Blanc (38) : 50 € ; Comité local du 12^e (75) : 1 000 € ; Mme Claude Berducac (91) : 250 € ; Mme Léa Figueres (92) : 200 € ; Comité local de Romainville (93) : 200 € ; Mme Georgette Bonnin (94) : 30 €.

Total de la 8^e Liste : 1 870,00 €
TOTAL GENERAL : 57.028,05 €.

SOUSCRIPTION

COMITE DE
Mme, M
verse : € pour le siège national
Chèque : ANACR 79 rue Saint-Blaise 75020-PARIS

TIRAGE DES BONS DE SOUTIEN 2013

Tous les talons des bons souscrits parvenus et réglés au siège de l'ANACR le 15 février 2014* ont fait l'objet d'un tirage au sort pour désigner les bénéficiaires des cadeaux offerts aux souscripteurs.

Les possesseurs des bons 06123 et 49913 recevront au choix, un poste de télévision couleur, un magnétoscope, un ordinateur ou une mini-chaîne d'une valeur de 762 à 914 €. Tous les souscripteurs des bons portant les numéros suivants recevront, à l'adresse qu'ils auront indiquée, un cadeau utile et agréable qui leurs sera expédié, franco de port, dans les mois suivant la réception par nos services du bon correspondant.

02598	15412	23419	28312	40034	46008	51988	72134
04157	16017	23748	28404	40249	46173	53587	72503
05306	16358	24075	29506	40454	47594	54199	73424
05638	16645	24583	30132	40891	48138	54828	74156
06123	19620	25431	32611	41177	49913	55569	74394
07055	19823	25767	33144	42340	50150	60319	
09621	21143	25892	33362	42563	50268	60870	
10921	21266	26091	36875	42730	50439	64243	
11390	21660	26583	36962	44268	50588	66039	
11702	21703	26873	37386	44534	51309	68321	
12745	22428	26876	38472	44634	51481	69808	
14058	23092	28079	38800	45160	51828	71468	

*Les conséquences d'un incendie survenu dans nos locaux ont retardé la parution de ce n° d'octobre-novembre-décembre 2013, ce qui a permis d'y publier les résultats du tirage des bons de soutien intervenu le 16 février 2014

Chaque mois, les Comités ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération. La Di-

rection Nationale de l'Association et son journal adressent aux familles et amis des disparus leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Pierre MICHAUD (Gironde)

Disparu le 2 octobre 2013 à l'âge de 92 ans, Pierre Michaud, ayant refusé le S.T.O. instauré en mars 1943, avait rejoint un groupe de l'A.S. en Corrèze. Au mois de juin de la même année, il rejoignait à Gimel, en Corrèze, le groupe «Lucien Sampaix» dont Roger Ranoux («Hercule») était le responsable, entamant avec lui une longue coopération qui devait se poursuivre en Dordogne, jusqu'à la libération du département en août 1944 ; avec des responsabilités partagées : en janvier-février 1944 à la tête de la 221^e compagnie FTPF avec Samson Roche alias Coco ; en mars-avril à la tête du 1^{er} bataillon FTPF de Dordogne, de mai à août à la tête du sous-secteur «A» de Dordogne. (Les FTPF de Dordogne furent répartis dans le département, en trois sous-secteurs «A» - «B» - «C»). Au cours de la première quinzaine d'août, il fut intégré à l'état-major départemental FFI avec la responsabilité du 4^e bureau de l'Etat-major. Il fut durant une assez courte période détaché auprès d'une «mission interalliée», à laquelle participait André Malraux. Requis pour la guerre d'Indochine il démissionnait de l'armée en invoquant son hostilité aux guerres coloniales. Elu en 1984 à son congrès de Cannes membre du Conseil national (en devenant membre honoraire en 2008), il fut pendant de longues années le président du Comité départemental ANACR de Gironde, membre du Bureau et du C.A. de l'UDAC, Vice-président du Comité d'entente des Anciens Combattants. Officier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, Croix de Guerre avec palme, Médaille de la Résistance, Croix du Combattant volontaire.

Jules BINARD (Morbihan)

Né à Augan le 1^{er} mai 1923, Jules Binard quitte la Bretagne en 1937 pour apprendre le métier de boulanger-pâtissier en Normandie. De retour à Porcaro, il entre dans la Résistance en 1942 en liaison avec Jade-Fitzroy. En 1944, il rejoint la 4^e Cie du maquis de Paingrain sous les ordres du colonel Le Tallec, et participe à la libération du pays de Guer en août 1944 et à celle de Nantes en septembre. Engagé à la Libération dans l'Armée, il intègre la nouvelle armée française jusqu'à la fin de la Guerre, son régiment du 19^e dragon. Il sera élu maire de Porcaro en 1959 et il restera jusqu'en 1989. Adhérent à l'Union Fédérale des A.C. du Morbihan en 1952 dont il sera le président du Comité de Guer jusqu'à ses derniers jours, il cofonde en 1968 le comité départemental de l'ANACR dont il était toujours administrateur. Nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 8 mai 2012, il était Chevalier de l'Ordre National du Mérite, titulaire des Croix de Réfractaire, du Combattant 39-45, du Combattant Volontaire de la Résistance, des Engagés volontaires, de la médaille commémorative 39-45, du T.R.N.

Roger JAQUET (Alpes-Maritimes)

Le 27 septembre dernier, Roger Jaquet s'est éteint à Antibes à l'âge de 92 ans. Maquisard en Haute-Savoie, il avait été capturé par les «Alpinis» italiens le 17 juin 1943. Interné et torturé à Annecy, condamné à 5 ans de prison par le Tribunal Militaire de Breil-Sur-Roya le 1^{er} septembre, puis écroué à la centrale de Fossano (Italie) jusqu'à l'évasion collective du 5 juillet 1944, à l'issue de laquelle il rejoignit les Partisans «Garibaldi» des Langhe. Il a présidé pendant de nombreuses années le Comité d'Antibes de l'ANACR, dont il fut élu en 2002 membre du Conseil National, puis en 2008 membre honoraire ; il fut également Président de l'«Amicale des Anciens Maquisards Déportés en Italie».

Angel SANCHEZ, Gaston ANDRE, Hélène CHARNAY (Vaucluse)

Décédé à l'âge de 93 ans à Villes-sur-Auzon (Vaucluse), Angel Sanchez, réfractaire au STO, prit le maquis fin 1942. Entré dans la lutte armée en février 1943 alors qu'il est recherché par la Milice et la Gestapo, il va participer aux combats dans le Lubéron, les monts de Vaucluse, le Maquis Ventoux, le Vercors...

Gaston André était entré en Résistance à l'âge de 19 ans, dans la 1^{re} Cie du 1^{er} Rgt. FFI du Vaucluse, sous les ordres de Lucien Grangeon. Arrêté par la Milice suite à une dénonciation, subissant un interrogatoire musclé, il est condamné à mort mais sera déporté : emprisonné en Avignon, puis aux Baumettes à Marseille et Compiègne. Le 2 juillet 1944, il est dans un convoi partant pour Neuengamme ; il connaîtra aussi les camps de Sachsenhausen et Orianenbourg. Libéré par les Soviétiques, il reviendra en France le 4 mai 1945.

Née le 18 août 1913 à Saint-Nizier-le-Désert (Ain), Hélène Charnay avait connu une jeunesse joyeuse et insouciance malgré les conséquences tragiques de la guerre de 1914-1918. En 1937, elle et son premier mari envoyèrent des colis de nourriture et de vêtements aux républicains espagnols, et recueillirent et hébergèrent une femme espagnole et ses deux enfants. Au début de l'Occupation, l'écoute clandestine de la radio anglaise leur valut un premier contact avec la police de Vichy le 14 juillet 1941 qui, sur dénonciation de collaborateurs, confisqua leur poste et conduisirent le mari à la gendarmerie... C'est également en 1941, que le couple entra dans la Résistance locale, distribuant tracts et journaux dans les boîtes aux lettres. Le 16 avril 1944, la Gestapo, accompagnée d'un milicien français, arrêta le mari d'Hélène qui fut déporté en camp de concentration, décédant en 1945 - après la libération des camps - du typhus à l'hôpital de Bergen-Belsen. En 1944, à la suite de l'arrestation de son mari, responsable de la résistance sur le canton, Hélène accepta de prendre sa place et devint agent de liaison, dans un groupe de 14 jeunes pompiers résistants, qui était en relation avec le maquis des policiers de Lyon. Sabotages de la voie ferrée entre Lyon et Bourg-en-Bresse, des lignes téléphoniques, réception de parachutages, évasion de jeunes regroupés dans un camp de jeunesse pour les diriger vers les maquis, furent les principales actions de la Résistance locale qui participa activement à la Libération de la région en septembre 1944. C'est en 1946, qu'Hélène épousa Aimé Charnay, résistant communiste connu dans la Résistance en 1944. Titulaires tous deux de la carte de C.V.R. et du Certificat d'Appartenance aux FFI, ils viendront vivre une retraite paisible dans une région où ils resteront attachés aux idéaux de la Résistance en militant activement à l'ARAC et à l'A.N.A.C.R.

Jean MARTINEZ (Hautes-Pyrénées)

Né le 11 mai 1913 en Espagne, il rejoint en 1936 l'armée républicaine pour combattre l'insurrection franquiste. Blessé en 1938 lors de la Bataille de l'Ebre, il connaîtra en 1939 la Retirada en France et sera interné avec des conditions de vie difficiles dans les camps de Saint-Cyprien, du Barcarès et du Vernet placés sous surveillance policière, avant d'être incorporé d'office, du 3 avril 1939 au 26 janvier 1943 dans une compagnie de travailleurs étrangers (CTE). Requis pour le travail en Allemagne, il s'évade et rejoint un maquis de Haute Corrèze, intégrant du 3 avril 1943 au 8 avril 1944 la C^e 12213 du 16^e bataillon FTP-M.O.I. Puis il rejoindra dans les Hautes-Pyrénées le maquis de Nistos Esparras, affecté à la 3201^e C^e

FTPF sous les ordres du capitaine Paul Chastelain. Il retrouvera la vie civile en septembre 1944. Porte-drapeau de l'ANACR jusqu'en 2003, il reçut le Titre de Reconnaissance de la Nation.

Colette NOLL (Finistère)

Décédée le 4 octobre 2013, Colette Noll était issue d'une "famille républicaine, patriote et catholique". Elle avait 17 ans et était lycéenne à Paris lorsque la France a été envahie par les armées allemandes. Elle refusa cette présence militaire dans les rues de la capitale, "arrogante et omniprésente", elle participa à la première grande manifestation résistante du 11 novembre 1940 à l'Arc-de-Triomphe. Devenue étudiante en philosophie à la Sorbonne, elle donnait des cours pour payer ses études. Fin 1941 elle intègra le Front National Etudiant, organisant au Quartier Latin la lutte contre les mesures antijuives - port de l'étoile, sabotage en Sorbonne des cours organisés par le Haut-Commissariat aux Questions juives - accompagnée de propagande antinazie. Arrêtée en mars 1943, sur dénonciation, par la Gestapo, elle passe 5 mois en prison à Fresnes. A sa sortie, elle intègre les FTPF, branche militaire et armée du Front National. En avril 1944, de nouveau dénoncée et arrêtée par la Gestapo, elle retourne à Fresnes, est mise au "secret", puis suit le "parcours classique vers la Déportation" : Fort de Romainville, Sarrebruck, Ravensbrück. Son parcours se poursuit à l'usine Siemens, dans un kommando près de Berlin. Le Kommando de 800 femmes est ensuite évacué au camp de concentration de Sachsenhausen où, faute de place, les SS commencent à utiliser la chambre à gaz. Elle y échappe "par miracle". Le 21 avril 1945 commence la marche forcée de 300 kilomètres sur "les routes de la mort". Plus de deux semaines terribles puis c'est la libération par les troupes soviétiques. Deux autres semaines plus tard, elle est rapatriée en France et arrive à l'hôtel Lutétia à Paris où l'attend sa famille. Déportée parce que Résistante, elle était Présidente d'Honneur du Comité ANACR du Pays Bigouden, titulaire de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire, de l'Ordre National du Mérite, de la Médaille de la Résistance.

Alain MADEC (Finistère)

Né le 19 décembre 1926 et disparu le 5 décembre 2013, Alain Madec, président du Comité ANACR de Pont-l'Abbé pendant de très nombreuses années, puis président du Comité ANACR du Pays Bigouden depuis sa création il y a trois ans, était entré dans la Résistance début 1943 ; c'est-à-dire à 16 ans et quelques mois. En 1943, jouant au football, il est contacté par des Résistants dirigeants du club de Pont-l'Abbé, devenant très vite un militant actif. La région de Pont-l'Abbé étant située en zone côtière interdite, avec une importante présence allemande et accessible seulement avec un laissez-passer, il était difficile d'y obtenir des parachutages d'armes. Le dimanche 9 août 1944, ce sera le baptême du feu pour Alain Madec, le plus jeune de sa compagnie du maquis de Corroac'h : une embuscade est tendue à la tombée de la nuit à des Allemands sur le départ de Pont-l'Abbé et disposant d'automitrailleuses. Le combat dura entre 10 et 15 minutes, les balles passant au-dessus des têtes des maquisards qui, s'étant repliés à travers la campagne vers Pont-l'Abbé, constatèrent en y arrivant que les Allemands avaient quitté le Pays Bigouden. Après un séjour de repos et d'entraînement à Pluguffan, Alain Madec - alors téléphoniste - rejoignit Pont-l'Abbé pour assurer les communications téléphoniques

du central de la Poste : il était à ce poste pendant les combats de la baie d'Audierne. Fin septembre 1944, le mois de ses 18 ans, on proposa aux maquisards de s'engager dans l'armée française, ce qu'il accepta.

En octobre 1944, doté de livrets militaires de l'armée régulière, d'uniformes, casques et imperméables d'origine anglaise (plus une toile de tente allemande), le "Bataillon Antoine-Volant" de la Résistance fera mouvement en camions vers le front de Lorient, devenant le "3^e bataillon de marche du Finistère" dépendant du 118^e rég^{de} de Quimper. L'hiver 44/45 fut très rude pour des hommes qui n'avaient pas s'abriter que des abris précaires. Le siège de la poche de Lorient dura jusqu'à la victoire du 8 mai 1945. Alain Madec apprenant la capitulation de la garnison allemande alors qu'il était en première ligne. En juillet 1945, admis à l'école de Saint-Maixent, il y restera un an, déclinant la proposition de continuer à servir et de faire carrière dans l'armée française, alors engagée dans le début de la Guerre d'Indochine.

Jean REGIS (Tarn)

Jean Régis, décédé à Albi le 10 janvier 2014, naquit à Decazeville en 1924, dans une famille qui a marqué la ville et le bassin houiller : Marcel, son père et ses cinq oncles totalisent plus de 200 ans de labeur au fond de la mine. Le père de Jean, alors président de la Caisse de secours des mines depuis 1939 va être interné politique (appartenance au Parti Communiste) de décembre 1940 à juin 1942 au camp de Rivel dans l'Aude, puis à Saint-Sulpice, dans le Tarn, et enfin au camp de Bossuet (actuelle Dhaya) au sud d'Oran en Algérie. A Decazeville, les partisans de Pétain sont plus de 1 500 dans la Légion Française des Combattants, active auprès de la jeunesse. Premier de sa promotion d'apprentis chaudronniers, il interpelle Georges Lamirand, ministre de la jeunesse de Pétain alors en visite dans le bassin houiller. Ce dernier lui conseille de demander par écrit la libération de son père, qu'il obtiendra peu de temps après. En février 1944, il rejoint les légaux F.T.P.F. de Claude Laurent. Tout en continuant à aller à l'usine la journée, il participe à des distributions de tracts, des récupérations de ravitaillement et de fournitures pour les clandestins et à des sabotages de pylônes électriques. Jean Régis intègre la 420^e compagnie F.T.P.F. commandée par «Arnaud» (François Garcia) ; il y retrouve bon nombre de... joueurs de rugby du Sporting Club Decazevillois. Regroupés au sein du 1^{er} bataillon F.T.P.F. de l'Aveyron dirigé par le commandant «Marc» (François Antoine Vittori), lui et ses camarades embarqueront le 6 septembre en gare de Rodez en direction d'Autun. Le bataillon participera à l'interception de la colonne allemande Elster à Saulieu, suivie le 18 septembre, du regroupement à Saint-Appolinaire près de Dijon. Début octobre, son unité, intégrée à la demi-brigade de Toulouse et rattachée à la 3^e D.I.A., est dirigée vers le front des Vosges dans la région de Remiremont-Vagney. Début novembre 1944, la Division est engagée sur le Haut du Tôd dans les combats de la route des Crêtes, du Rainkopf près du Hohneck afin de couvrir le Corps américain. Le 5 février 1945, la libération de Munster se prolonge par celle de Colmar le 9 février suivant. Le 20 février, le groupe d'Aveyronnais est intégré au 151^e R.I., le 15-1. Après la libération de Colmar, les forces alliées se retrouvent bloquées à Germersheim le 31 mars en aval de Strasbourg sur la rive gauche allemande du Rhin. A 3 heures du matin, ce 1^{er} avril 1945, c'est la traversée du fleuve, nom de code : «opération Plunder». Sous le tir nourri des mitrailleuses et des obus de l'ennemi, Jean et ses compagnons embarquent dans de frêles embarcations et parviennent de l'autre côté avec beaucoup de pertes humaines. Des 31 hommes

que comptait la compagnie lors du passage du Rhin, il n'en restait plus lors de la bataille de Genkingen trois semaines plus tard que 11... Le 29 avril, ce sera la traversée du Danube à Sigmaringen. C'est au retour d'une opération de sécurisation près de Mennisweiler que Jean Régis apprit la capitulation allemande du 8 mai 1945. Il est alors cité à l'Ordre de la Brigade et se voit décerner la Croix de Guerre avec étoile de bronze. De retour d'Allemagne en juillet 1945, il retrouvera les siens et, en août 1946, il épousera Marcelle, sa marraine de guerre. Le dernier engagement de Jean Régis se concrétisera au sein de l'ANACR du Tarn et ce jusqu'à son dernier jour. Il sera surtout l'organisateur des voyages annuels offerts aux lauréats du C.N.R.D. Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 6 janvier 2012.

Lucien NEUWIRTH (Loire)

Disparu le 26 novembre 2013, Lucien Neuwirth était né le 18 mai 1924 dans une famille d'artisans fourreurs. Collégien âgé de 16 ans, il entend par hasard l'appel du général de Gaulle à la radio. «Ce qu'il disait, c'était ce que je pensais», affirmera-t-il plus tard. Il organise à l'École de commerce de Saint-Étienne, un groupe de jeunes partageant sa volonté de Résister et rencontre Jean Nocher, journaliste de *La Tribune de Saint-Étienne*. C'est autour de Jean Nocher que va se constituer le groupe *Espoir* qui publiera du journal clandestin du même nom. Le «groupe Espoir» se rattachera plus tard au Mouvement «Franc-Tireur». Arrêté puis libéré grâce à une codétenue ayant dans ses relations un inspecteur de police, il entre dans la clandestinité et décide de rejoindre la France Libre via l'Espagne. Arrêté, il connaîtra les geôles franquistes dont le sinistre camp de Miranda del Ebro. Libéré en juillet 1943 grâce à l'intervention américaine auprès des autorités espagnoles, il va rejoindre les parachutistes du 4^e SAS-2^e RCP - Special Air Service - des Forces Françaises Libres (FFL). Intégré au *Squadron Jeep*, Lucien Neuwirth est déposé début août 1944 en planeur en Bretagne dans la région de Lorient (près d'Étel) pour des missions de renseignement et de harcèlement, avant de partir vers la Loire en jeep (opération Spencer, 1^{er} quinzaine de septembre), dans le Cher, le Loir-et-Cher, l'Allier, la Nièvre. Par la suite, Il combattra en Belgique pendant la Bataille des Ardennes (opération Franklin, hiver 1944-1945) lors de laquelle il sera blessé. Volontaire pour l'opération «Amherst» en Hollande, il est fait prisonnier et fusillé. Blessé et recouvert par le corps d'un de ses camarades, il survit miraculeusement, grâce à de la petite monnaie qui bloque la balle du coup de grâce. Seul survivant, il tente de rejoindre les troupes américaines mais est capturé et transféré dans un camp de prisonniers. Craignant d'être éliminé par les SS fin avril 1945, il s'échappe et rejoint l'armée britannique. Après la guerre, Lucien Neuwirth sera député et sénateur.

Jean LINOSSIER, Auguste PERRIN (Rhône)

Le 15 juin dernier un dernier hommage était rendu à Jean Linossier, Résistant à l'origine de la création du comité Anacr de Décines, son vice-président puis Président d'honneur. Arrêté pour propagande antivichyssoise à Saint-Etienne le 29 janvier 1941, il est interné et torturé par la police pétainiste avant d'être libéré le 26 février. Après plusieurs mois passés dans les chantiers de jeunesse, il rejoint le maquis au mois d'août 1943 dans les Mouvements Unis de Résistance (M.U.R.) à Yssingeaux. En janvier 1944, il est hospitalisé pour raisons de santé, puis reprend sa place au mois de mars en qualité de sergent d'une formation de F.T.P.F. de Haute-Loire, puis comme adjudant au 4^e R.T.M. en juin 1944. Il est ensuite affecté comme sous-lieutenant à la 6^e C^e du 13^e bataillon d'Infanterie Alpine. Il participe à

la libération de l'Ardèche, de Saint-Etienne et de Lyon du 25 août au 2 septembre 1944, puis il prend part aux combats de Belfort, terminant son engagement militaire le 8 mai 1945 après avoir participé à la libération de l'Autriche.

Auguste Perrin, homme d'engagement, très impliqué dans la vie associative des anciens combattants des communes de Mions et Saint-Priest et qui fut pour l'ANACR un président très actif. Cet ancien maçon faisait partie des engagés de moins de 20 ans et avait participé, entre autres, à la «bataille de la mi-plaine» à Saint-Bonnet-de-Mure.

Robert PIBOTEAU, Pierre DESQUERRE (Gironde)

Agé de 16 ans en 1940 quand les Allemands entrent dans Lesparre, Robert Piboteau rejoint la Résistance fin 1942, à 18 ans. Son travail de distillateur ambulant lui permettant de se déplacer, il informera la Résistance des mouvements de troupes et de navires dans le Médoc. Convoqué à l'approche de ses 20 ans au S.T.O., pour travailler soit sur le Mur de l'Atlantique ou à la base sous-marine, soit pour partir en Allemagne, le choix fut de partir au maquis dans le Lot-et-Garonne. Le 4 février 1944, le maquis de Lubans, attaqué par les G.M.R, se repliait sur Montpouillan après avoir eu un tué ; un nouveau déménagement et puis Cocumont et puis c'était le retour sur Lubans. Robert Piboteau fut chargé de deux missions de confiance : la constitution des Milices patriotiques et l'installation d'un système de liaisons entre l'interrégion, la région et la base, avec un réseau de «boîtes à lettres» s'étendant jusque dans les Hautes-Pyrénées nécessitant des randonnées cyclistes de 190 à 200 km. Parfois il prenait le train... Au retour d'une liaison de 250 km, avec le maquis interrégional, dénoncé, Robert Piboteau était arrêté le 1er juillet 1944 par la Brigade spéciale de l'intendant de Police Marty, section des affaires politiques. Transféré à Toulouse, il sera torturé pendant plusieurs jours sans craquer. Condamné à mort pour «terrorisme», il devait être exécuté le 20 août 1944. Par chance, les guérilleros espagnols attaquèrent de la prison permettant aux détenus de s'échapper. Robert Piboteau reprit le combat : Après avoir participé à la libération de Toulouse, il rejoignait son groupe d'origine, le Bataillon Arthur. Et puis, la Libération assurée, ce fut l'École des Transmissions de Toulouse, suivie en avril 1945 par l'École des cadres. En poste sur la frontière italienne, il participait au sauvetage d'une ambulance tombée dans un ravin, sur un terrain miné, ce qui lui valut les félicitations du général Cazaud, commandant la 36^e D.I., ainsi qu'une citation à l'ordre de la division.

Malgré sa jeunesse, Pierre Desquerre avait contacté au cours de l'Été 1944 des éléments de la Brigade Carnot dans la région de Barcelonne-du-Gers. Il avait appartenu à la «Compagnie Rivière» qui allait fusionner avec le «Bataillon Claverie», glorieuse unité FFI transformée le 29 août 1944 en «Bataillon des Landes» dans le cadre de la Brigade Carnot et des FFO/FFGR. Début décembre 1944, Pierre Desquerre fit partie de ces volontaires qui contribuèrent à la formation du 1/34^e régiment d'infanterie FFI futur 134^e R.I. Au Cours des durs combats menés par ce régiment sur le Front du Médoc, il fut gravement blessé. Pierre Desquerre fut aussi membre du bureau du Groupement de Bordeaux des Anciens combattants porte-drapeaux volontaires de la Région militaire.

Geneviève Rizo (Paris, Val-de-Marne)

Dans notre précédent numéro, nous avons par erreur attribué dans le titre de la notice retraçant son parcours de Résistante le prénom de «Christiane» à Geneviève Gille, épouse d'André Rizo. Nous présentons nos excuses à ses proches.

Je recherche le groupe ou mouvement d'appartenance de mon grand-père Gabriel Braun (1924-1985 Tarbes) dans la Résistance.

Agée de neuf ans lors de sa disparition, mon intérêt ne se portait pas alors sur son action résistante. C'est bien plus tard en questionnant ma grand-mère que j'ai pu recueillir quelques éléments qui prouvent son implication dans la Résistance et qui le rattachent peut-être au «groupe Pierre» ou aux FTPF selon mes hypothèses.

Je souhaiterais vivement être mise en relation avec un ancien membre du «groupe Pierre» pour corroborer les témoignages en ma possession. D'avance merci.

Contacteur Sandrine BRAUN-ESPOUEY
6 E, quai de l'Adour. 65000 - TARBES
E-mail : geneabraun@cegetel.net

Je recherche des renseignements concernant le rôle dans la Résistance française de mon grand-père Robert RENAUDIN, né le 14 mars 1921 à Luceau (Sarthe). Il a demeuré et travaillé à Saint-Germain-en-Laye (78). Je sais également qu'il était dans un camp à Berlin le 14 août 1943. Qui pourrait me renseigner à son sujet ? En vous remerciant.

Contacteur Audrey RENAUDIN
16 allée Clément-Marot, 78630 - ORGEVAL
Port : 07 85 61 77 38
E-mail : libre-a-vous@orange.fr

Je suis en train de faire ma généalogie, mon grand-père maternel Germain, Marceau FRE-RIET, aurait été dans la résistance sous les ordres du Colonel FABIEN. Qui peut le confirmer ?

Christophe BUHLER
Res. Khamisis App. 2C
705 ch. de la Thuilière 13400 - AUBAGNE
Port. : 06 02 13 92 05
christophe4389@laposte.net

Je recherche des renseignements sur une cousine de ma mère, Régine DUBREUIL (pseudo «Nicole»). Elle a participé à la Résistance sur Lyon et la Loire, où elle a été en contact avec Marguerite Gonon (Armée secrète, Feurs). Décédée en 1948 mes parents ont accueilli son enfant. Je souhaiterais connaître des détails sur son action de résistante.

Autre piste : elle a été en contact à cette époque avec Joannès Péron à Lyon.

Merci de m'aider dans mes recherches.
Contacteur Michel METROP
Buffon
01200 - BELLEGARDE-SUR VALSERINE
Tél : 04 50 56 06 45
E-mail : michel.metrop@orange.fr

J'ai trouvé dans ma famille des documents concernant mon père décédé lorsque j'avais 10 ans, avec ses actes d'engagement aux FFI du Finistère, d'abord dans la 6^e Cie du Bataillon de la Tour d'Auvergne à Carhaix, matricule 5205, avec description des combats dans la région jusqu'à Morlaix puis à la Presqu'île de Crozon près de Brest. Une fois Brest libéré, il a effectué à Quimper un 2^e engagement dans le Bataillon FFI du Finistère, pour aller combattre au Front de Lorient.

Si j'ai bien compris, les FFI ont été ensuite incorporés dans le 118^e Régiment d'Infanterie avec lequel il a combattu jusqu'à la libération de Lorient, avant d'être démobilisé en octobre 1945 (d'après des documents de la III^e Région Militaire).

Comment obtenir la liste des membres de son bataillon de Carhaix pour en contacter les familles ? Je cherche également des récits, livres, permettant de suivre le parcours de ce bataillon.

Ma mère, Résistante elle aussi, est également décédée, et avait gardé le secret total sur ses activités, et je n'ai aucun document la concernant. Je sais qu'elle travaillait à la Poste de son village, avait accès à la téléphonie à l'époque, elle parlait couramment l'allemand celle-ci étant sa 1^{re} langue étrangère apprise au lycée, et donc renseignait le maquis où elle a fait connaissance de mon père.

Merci à toute personne pouvant me donner des informations, me communiquer des documents, me dire où m'adresser pour mes recherches.

Contacteur Philippe LE GUEN
E-mail : philippe.leguen@numericable.fr

Je suis à la recherche d'informations sur mon grand-père qui fût membre des FTPF de Toulouse, puis d'un maquis vers Saint-Gaudens. Enfin, il participa de 1945 à 1947 à l'occupation en Allemagne.

Vers quel organisme dois-je me tourner pour reconstituer le passé de mon grand-père ?
Contacteur Fabien GONTIE
50 Rue Louis-Aragon 33700 - MERIGNAC
Tél. : 33 05 56 34 81 24
E-mail : fabien.gontie@free.fr

Je recherche des renseignements sur les actions de résistance de ma maman, Catherine OKHUYSEN, qui a été emprisonnée 6 mois au fort de Romainville à la fin de la guerre

Contacteur Jean-louis LÉBOUILLE
4 impasse des Colchiques
35890 - LAILLE
Tél. : 02 99 42 59 20
E-mail : mjl.lebouille@hotmail.fr

Travaillant au sein du musée départemental de la Résistance et de la Déportation de Lorrain dans le Loiret, nous commémorerons en 2014 le 70^e anniversaire de l'attaque du maquis de Lorrain. Une grande exposition hommage ainsi que des conférences sont prévues pour retracer l'histoire de ce maquis.

Nous souhaiterions passer un avis de recherche dans le *Journal de la Résistance* auquel nous sommes abonnés depuis des années dans l'espoir de retrouver des anciens résistants ayant fait partie du maquis.

Merci d'avance.
Contacteur Pauline LOCHE
E-mail : pauline.loche@loiret.fr

Je suis le fils de Désiré, Louis GISLARD, aujourd'hui disparu.

En 1942 et années suivantes il était directeur de l'hôpital de Montmorency. Il apparait qu'en août 1944 il a failli être fusillé par les allemands pour des faits de résis-

tance (il cachait à l'intérieur de l'hôpital dans un service de contagieux des résistants locaux) c'est le maire de Montmorency qui a évité cette exécution. Dans ce groupe de Résistants, il y avait un chirurgien, mon père, qui avait comme nom de résistant "Moncalm".

Avez-vous eu connaissance d'un groupe dans le secteur de l'hôpital de Montmorency ? Etes-vous au courant de ces faits ? Où puis-je m'adresser pour avoir des informations ?

Contacteur : Thierry GISLARD
E-mail : th.gislard@orange.fr

Rescapé de Buchenwald-Dora, je recherche des renseignements sur mon cousin germain François GODET, fusillé à Mende (Lozère). Son nom y figure sur un monument avec celui d'un autre fusillé.

Je remercie d'avance toute personne qui pourra me donner des renseignements.

Contacteur A.J. GODET
24 rue Robert et Reynier

Mon grand-père, Camille LAPALUD (Amplepuis, 69550-Rhône), a été décoré de la Médaille de la Résistance Française par décret du 31 mars 1947, enregistré à la chancellerie de l'Ordre de la Libération sous le n°9916 le 6 février 1948.

Qui pourrait me dire où chercher des renseignements complémentaires sur le parcours de mon grand-père durant la Seconde guerre mondiale ?

D'avance, Merci.
Contacteur David LAPALUD
E-mail : dlapalud@hotmail.com

Pendant la Guerre d'Espagne, Otto Kuhne, un antifasciste allemand qui sera plus tard un combattant de la Résistance française, commanda une unité des Brigades internationales. Ayant à mener une opération très dangereuse en territoire ennemi, il fit appel pour la préparer à des volontaires pour une mission d'éclairer ; c'est à un jeune Français qu'elle fut confiée.

Celui-ci, avant de partir effectuer cette mission, confia à Otto Kühne une chevalière en or ou métal plaqué or portant, dans un carré, les lettres V et A. S'il ne devait pas rentrer, son chef devait la porter à sa place ; il ne revint pas.

Depuis 75 ans, la bague a été portée successivement par Otto Kühne, puis Kurt Gaile et Heinz Preiss. Pendant plusieurs années, la bague disparut, jusqu'à ce que, retrouvée, elle fut remise à la fille d'Otto Kühne, Eveline Lüders, qui décida de la remettre en circulation : c'est aujourd'hui Herbert Mosch, fils d'un antifasciste allemand combattant dans la même unité tombé lui aussi en Espagne, qui la porte.

Mais qui était ce jeune volontaire français dont la bague portait les lettres V et A, vraisemblablement des initiales, les siennes ou celles d'un parent proche ? Si un lecteur du *Journal de la Résistance* connaît la réponse ou une piste permettant d'avancer dans cette recherche...

Contacteur Claire ROL-TANGUY
E-mail : claire.roltanguy@yahoo.fr

LES FEMMES DES PTT ET LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Par Charles Sancet

Préface de Laurence Thibault

Pour des générations, avant l'ère du fax, des ordinateurs avec les e-mails de l'internet, et des portables avec leurs SMS, les PTT, c'est-à-dire, les «Postes, Télégraphes et Téléphones», eurent la silhouette du facteur faisant sa tournée, du petit télégraphiste portant les messages et celle du ou de la buraliste, ainsi que la voix de la «demoiselle du téléphone», avant que ne se généralisent les commutations automatiques.

C'est dire que les PTT eurent un important personnel féminin - 40 % de leurs 200 000 agents à la veille de la guerre, précise en ouverture de son ouvrage Charles Sancet - dont la proportion dans ce service public s'accroît quand les hommes furent mobilisés en 1939, quand, la défaite étant consommée, nombre d'entre eux (18 000) partirent en captivité en mai-juin 1940 pour près de cinq années, quand la ponction du STO préleva encore des hommes dans les effectifs.

En avant-propos, Charles Sancet cite une phrase d'une Résistante dans le Doubs, Mathilde Filloz, qui lors d'un colloque avait déclaré «Les femmes sont ainsi : elles ont fait des choses aussi belles, aussi grandes,

aussi difficiles que les hommes, mais elles ne l'ont pas dit».

Et c'est en évoquant ce que fut l'action résistante - «les choses» qu'elles firent - de près de 225 d'entre elles que Charles Sancet, qui rappelle que près d'une centaine de postières furent déportées, un quart ne revenant pas, va, en quelques 300 pages, mettre en valeur la participation des femmes des PTT au combat libérateur.

Si l'ouvrage a le grand mérite de faire connaître ce que fut le courage, l'héroïsme et l'efficacité de simples employées de la Poste, du téléphone ou du Télégraphe - dans un secteur stratégique - les communications de l'ennemi (Occupants, Milice, Police...) furent écoutées, des lettres de dénonciation de patriotes furent interceptées, des liaisons entre Résistants assurées de manière sûre -, il n'oublie pas pour autant les grandes figures féminines de la Résistance-PTT que sont Simone Michel-Lévy et Marie-Thérèse Fleury.

Simone Michel-Lévy est l'une des six femmes faites «Compagnon de la Libération», sur 1 038 Compagnons ; «cofondatrice du réseau Action PTT», puis du réseau «Etat-Major PTT» qui deviendra «Résistance PTT» en 1944. Arrêtée suite à une dénonciation le 5 novembre 1943, torturée par la Gestapo «française», elle est déportée à Ravensbrück où elle arrive le 3 février 1944 puis est transférée dans un commando de Flossenbürg où elle est pendue pour sabotage le 13 avril 1945.

Marie-Thérèse Fleury, trésorière avant-guerre de la Fédération postale CGTUnitaire, constituera avec des militants syndicaux tels Marie Couette et Henri Gourdeaux un des premiers groupes clandestins dans les PTT qui seront à l'origine du Mouvement «Libération Nationale PTT». Soupçonnée, elle est arrêtée le 21 octobre 1941, acquittée le 19 juin 1942, elle est déportée le 24 janvier 1943 comme otage dans le convoi des 31 000 à Auschwitz II Birkenau ; elle y sera assassinée le 16 avril 1943.

Chacune des biographies de Résistante que présente avec soin Charles Sancet, à laquelle souvent est associé un visage, fait revivre une combattante, fait vivre un combat.

Charles Sancet : *Les Femmes des PTT et la Seconde Guerre mondiale* ; 320 pages. Editions Tirésias. Paris 2014. Prix : 25 €.

EDITION DU 70^E ANNIVERSAIRE



JEAN MOULIN - LA REUNION DU 27 MAI - LES MEMBRES DU CNR - SES STRUCTURES - LA GENESE DU PROGRAMME DU CNR - LE TEXTE DU PROGRAMME - SA MISE EN ŒUVRE - LA MEMOIRE ET LES VALEURS (48 PAGES)

L'EXEMPLAIRE : 6 €. PAR 50 : L'UNITÉ 5 € ; PAR 100 : L'UNITÉ : 4 € ; PAR 200 ET PLUS : L'UNITÉ 4 €. (PORT EN SUS)

A L'ANACR : 79 RUE SAINT-BLAISE, 75020-PARIS

CHRONOLOGIE DE LA RÉSISTANCE, DE LA FRANCE LIBRE, DE LA GUERRE

repères
pour aborder la Résistance



Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance

L'exemplaire : 3€
Par 50 : 2,5€ l'exemplaire
Par 100 : 2€ l'exemplaire
à l'ANACR, 79 rue St Blaise 75020 PARIS

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration
79, rue St-Blaise, 75020 Paris

Directeur de Publication : Louis CORTOT

REDACTION - ADMINISTRATION
79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS
Tél. : 01.44.64.80.60 - C.C.P. 4194-42 W PARIS
e.mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

ABONNEMENTS
France 13 €
Etranger 15 €
Abonnement de soutien 25 €
Le numéro 3,5 €

CHANGEMENTS D'ADRESSE
Prière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Edité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD
Le gérant : Jean-Paul RIFFAULT
Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 0514 A 06405

Imprimerie Multi Incoorpo Photo
3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris
Tél. : 01.40.03.96.60

Les Femmes
des PTT
et
la Seconde
Guerre mondiale

Charles Sancet

Préface de Laurence Thibault



Éditions Tirésias

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne au *Journal de la Résistance* (4 n^{os} par an, 13 €)

Nom : Prénom :

Adresse :

Remplir très lisiblement en lettres capitales, en précisant n° de rue, et - si nécessaire - d'immeuble, d'escalier et d'appartement, code postal et localité.

Renvoyer avec votre règlement par chèque de 13 €
à l'ordre de la SARL France d'Abord

A : ANACR-Journal de la Résistance, 79 rue Saint-Blaise, 75020-PARIS